

RAPPORT DU JURY session 2017

Concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale

**Ministère de l'éducation nationale
Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines**

**Concours de recrutement
des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN)**

SESSION 2017

**Rapport établi par M. Yves CRISTOFARI, président du jury,
et M. Norbert PERROT, vice-président du jury.**

**Partie statistique établie par le bureau des concours et des politiques de recrutement (DGRH E1-3).
Source : OCEAN concours.**

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 1- La réglementation du concours | 4 |
| 2- Le jury du concours | 5 |
| 3- Les données générales de la session 2017 | 8 |
| 4- Introduction | 9 |
| 5- L'épreuve d'admissibilité | 9 |
| 5-1 Définition de l'épreuve | 9 |
| 5-2 Observations du jury portant sur la spécialité 1 ^{er} degré..... | 10 |
| 5-3 Conseils aux candidats..... | 14 |
| 5-4 Observations du jury portant sur les spécialités du 2 nd degré..... | 15 |
| 5-5 Conseils aux candidats..... | 17 |
| 6- L'épreuve d'admission | 18 |
| 6-1 Définition de l'épreuve | 18 |
| 6-2 Observations du jury portant sur la spécialité 1 ^{er} degré..... | 19 |
| 6-3 Conseils aux candidats..... | 22 |
| 6-4 Observations du jury portant sur les spécialités du 2 nd degré..... | 23 |
| 6-5 Conseils aux candidats..... | 25 |
| 7- Les statistiques relatives aux candidats | 27 |
| 1-Les spécialités d'inscription | 27 |
| 2- Les données comparatives avec les sessions précédentes | 28 |
| 3- Le profil des candidats..... | 29 |
| 3-1 La répartition femmes-hommes | 29 |
| 3-2 L'âge des candidats | 30 |
| 3-3 Niveau de diplôme des candidats..... | 33 |
| 3-4 Le nombre de participation(s) des candidats | 35 |
| 3-5 Corps et fonctions d'origine des candidats | 38 |
| 3-6 Proportion des candidats faisant-fonction d'inspecteur de l'éducation nationale ... | 39 |
| 4- Les académies, vice-rectorats ou service de l'éducation nationale d'origine des candidats..... | 40 |
| 5- Étude sur la répartition des notes | 44 |
| Annexe : liste nominative du jury | 48 |

1- La réglementation du concours

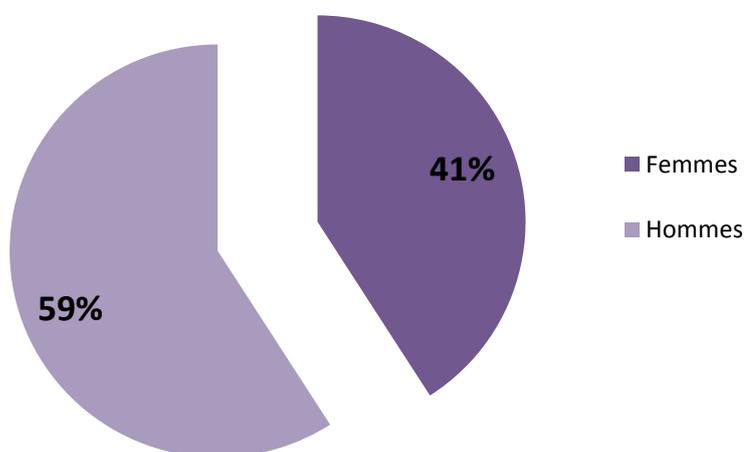
- Décret n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié portant statuts particuliers des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.
- Arrêté 22 juin 2010 modifié relatif à l'organisation générale des concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.
- Arrêté du 27 juillet 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours pour le recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale.
- Arrêté du 27 juillet 2016 portant nomination du président et du vice-président du jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale pour la session 2017.
- Arrêté du 27 décembre 2016 fixant le nombre de postes offerts aux concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale au titre de l'année 2017.
- Arrêté du 24 janvier 2017 modifié portant nomination du jury du concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale.

2- Le jury du concours

Pour la session 2017, le jury du concours de recrutement des IEN est composé de 66 membres, dont 27 femmes et 39 hommes (cf. liste nominative en annexe).

La baisse du nombre de femmes, par rapport à la session 2016, est due à des désistements ou des indisponibilités qu'il n'a pas été possible de remplacer par des membres du même sexe.

Répartition femmes-hommes parmi les membres du jury

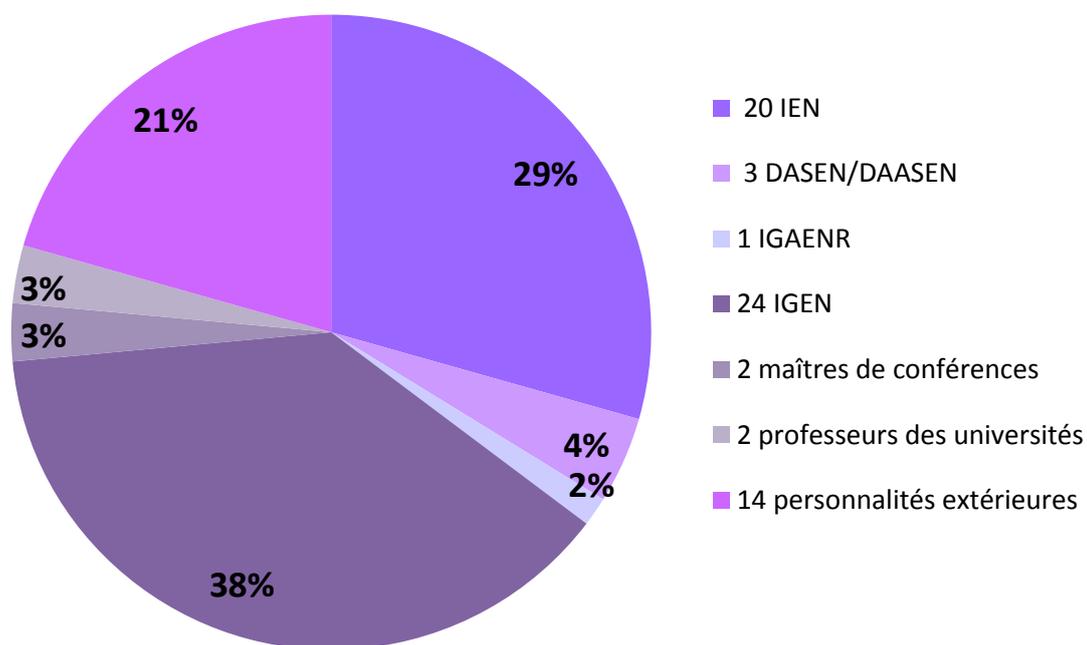


Outre des membres des corps des inspections générales de l'éducation nationale, des personnels d'encadrement supérieur des services du ministère de l'éducation nationale, des membres de l'enseignement supérieur, le jury comprend des personnalités extérieures choisies en raison de leur connaissance du système éducatif, telles que :

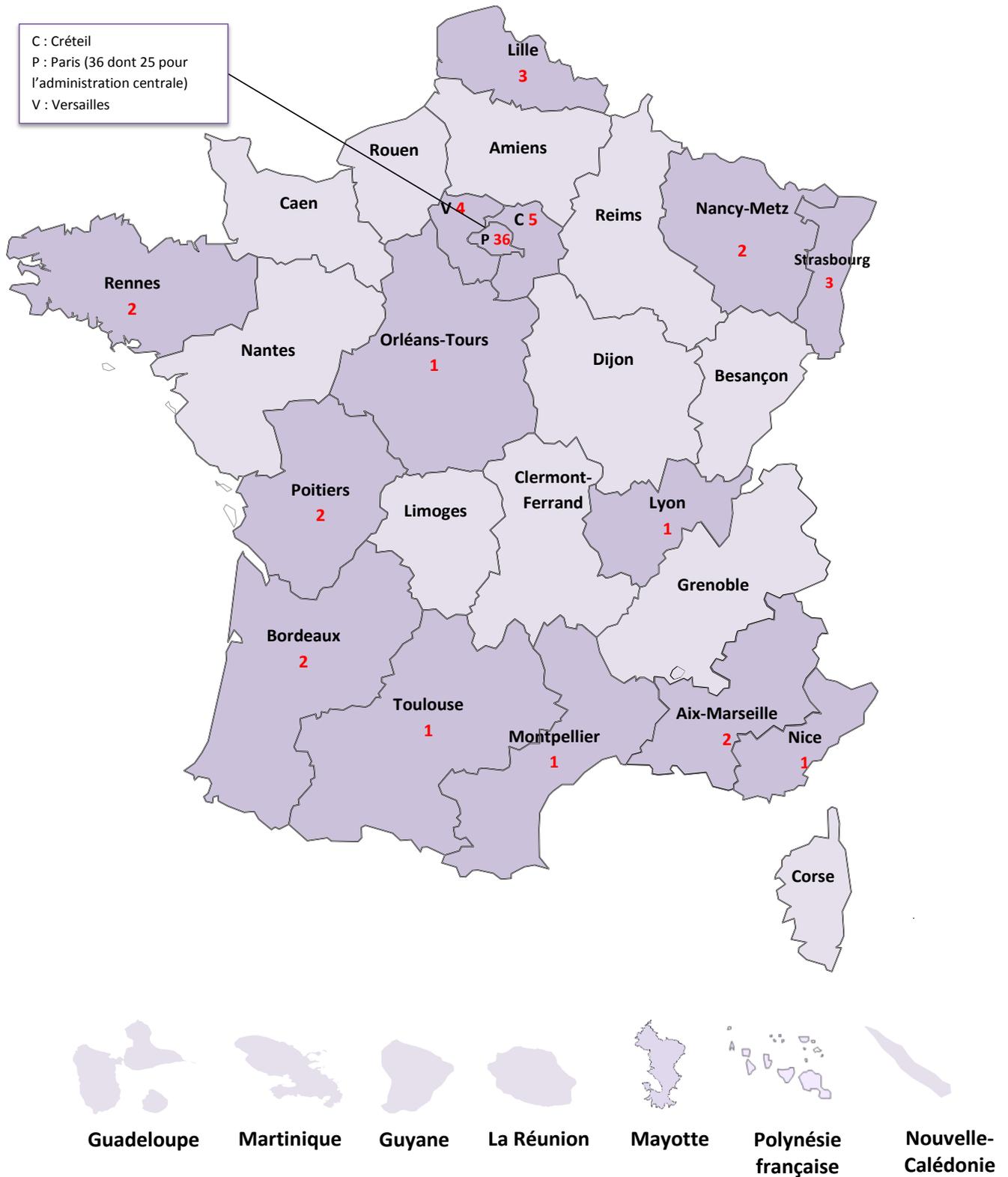
- le directeur relations professionnelles et enseignement professionnel – groupe L'OREAL ;
- un directeur technique de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI) ;
- une chargée de formation au Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
- le maire-adjoint délégué à l'éducation de la ville de MEUDON ;
- le directeur général des services de la ville d'ARRAS ;
- une directrice territoriale de la Ville de SURESNES ;
- un général sous-directeur emploi-formation à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air, et son adjoint, colonel ;
- le directeur général de Centre INFFO ;
- un ingénieur, chef du service Jeunesse et acteurs de l'éducation, au Centre national d'études spatiales (CNES) ;

- le secrétaire général du Comité d'organisation des expositions du travail (COET), organisateur de l'examen dénommé concours «Un des meilleurs ouvriers de France» ;
- un professeur-associé au Conservatoire national des Arts et métiers ;
- le correspondant régional de l'institut national des métiers d'arts (INMA), chef de projet Mission Lorraine des métiers d'art ;
- le président de la Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (FOEVEN).

Origine professionnelle des membres du jury



Académie d'origine des membres du jury 2017



3- Les données générales de la session 2017

Pour la session 2017, 800 candidats ont été autorisés à participer à l'épreuve d'admissibilité (examen de leur dossier de RAEP).

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, 4 candidats se sont désistés.

| Postes | Inscrits provisoires | Inscrits définitifs (nombre de dossiers de RAEP reçus) | Admissibles | Présents à l'admission | Admis sur liste principale | Taux de réussite* | Taux de rendement** |
|--------|----------------------|--|-------------|------------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|
| 115 | 1144 | 800 | 265 | 261 | 115 | 14,4 % | 100 % |

Pour mémoire, données de la session 2016 :

| Postes | Inscrits provisoires | Inscrits définitifs (nombre de dossiers de RAEP reçus) | Admissibles | Présents à l'admission | Admis sur liste principale | Taux de réussite* | Taux de rendement** |
|--------|----------------------|--|-------------|------------------------|----------------------------|-------------------|---------------------|
| 115 | 1185 | 839 | 270 | 266 | 115 | 13,7 % | 100 % |

* Candidats admis/candidats inscrits définitifs

** Candidats admis/nombre de postes

4- Introduction

Le concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (CRIEN) donne lieu, pour chaque session, à la publication d'un rapport qui a pour objet l'information des candidats sur ses attentes et ses modalités. À cet effet, on trouvera ci-après les observations du jury sur le déroulement de chacune des deux épreuves du concours 2017, accompagnés de suggestions aux candidats pour leur préparation puis des principales données statistiques de la session ainsi que la composition du jury.

Pour cette session, le rapport du jury du concours fait l'objet d'observations et de conseils distincts pour les spécialités du premier et du second degré, afin d'améliorer la préparation des futurs candidats.

La session 2011 du concours a inauguré la mise en œuvre des nouvelles modalités de recrutement, définies par le décret n° n°90-675 du 18 juillet 1990 modifié et l'arrêté du 22 juin 2010 modifié. Ce concours s'inscrit donc dans la politique générale de la fonction publique, adossée aux lois du 4 mai 2004 (sur la formation professionnelle tout au long de la vie) et du 2 février 2007 (sur la modernisation de la fonction publique). Il s'appuie sur un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) et vise, dans ce cadre, deux objectifs majeurs : la professionnalisation du recrutement et la valorisation de l'expérience professionnelle du candidat. Cette logique de recrutement conduit le jury à apprécier la capacité des candidats à occuper la fonction d'inspecteur en évaluant l'ensemble des savoirs, compétences et aptitudes professionnels liés à leur expérience.

Depuis 2011 le CRIEN n'a connu aucune modification importante et a donc trouvé une stabilité effective. Le fonctionnement satisfaisant des épreuves d'admissibilité et d'admission a montré que les candidats, comme les examinateurs, se sont bien inscrits dans cette logique.

5- L'épreuve d'admissibilité

5-1 Définition de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité consiste en une étude, par le jury, d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat au regard du « référentiel métier » défini dans l'annexe 2 de l'arrêté du 22 juin 2010 modifié. Elle est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 2.

Pour 2017, le dossier à remplir par les candidats était celui mis en place depuis la session 2014, seuls quelques intitulés ont été modifiés pour en améliorer la compréhension. Les candidats ont eu à utiliser des matrices numériques pour construire leur dossier ; ils n'ont apparemment pas rencontré de difficulté majeure pour adopter cette procédure. La qualité matérielle des dossiers s'est révélée dans l'ensemble satisfaisante. Le soin apporté à la présentation des dossiers est amélioré. Une certaine souplesse a été apportée par cette procédure (pas de limitation de longueur pour la plupart des champs) et les candidats ont eu

raison de l'utiliser de façon raisonnable.

Rappelons que le dossier de RAEP élaboré par le candidat doit comporter les éléments suivants :

- un état des études professionnelles ou universitaires suivies en formation initiale ou continue ;
- un état des autres formations suivies quel qu'en soit le domaine ;
- un état des activités exercées en tant que fonctionnaire ;
- un état des autres fonctions exercées dans un cadre salarié ou bénévole ;
- une sélection des activités exercées au regard du profil recherché, avec mise en valeur des compétences ;
- un rapport d'activités sur les acquis de l'expérience professionnelle au regard du profil recherché ;
- enfin, la présentation de deux travaux que le candidat souhaite porter à la connaissance du jury.

5-2 Observations du jury portant sur la spécialité 1^{er} degré

La qualité des dossiers de RAEP

Il est difficile de parler de « la qualité des dossiers de RAEP » tant celle-ci est hétérogène. Si quelques dossiers interrogent sur la motivation des candidats (notes inférieures à 7), la majorité des dossiers ont été préparés avec sérieux. Malgré la baisse relative du nombre de candidats, le concours reste très sélectif et il ne suffit pas d'avoir bien préparé son dossier pour être admissible.

Les dossiers retenus sont des dossiers de candidats ayant bien perçu les missions d'un IEN et qui témoignent d'une approche laissant penser qu'il s'agit d'une candidature résultant d'une réflexion sur plusieurs années. Les dossiers les plus convaincants sont ceux de candidats qui ont su réellement interroger leur parcours tout au long de leur carrière, peut-être moins centrés sur les enjeux de notre système éducatif, et marqués par une forme de pragmatisme qui peut être de bon aloi quand on prétend aux fonctions d'IEN. Les motivations du candidat sont alors explicitées, ce qui est rappelons-le, tout à fait souhaitable.

La sélection se fait surtout sur le rapport d'activités, entre ceux qui décrivent seulement leurs activités (de manière linéaire et/ou chronologique), ceux qui mettent en valeur les compétences qu'ils ont acquises et, enfin, ceux qui parviennent à les mettre en perspective avec celles nécessaires à l'exercice des missions de l'IEN.

Dans ce cas, la cohérence du dossier est appréciée, les activités présentées ou les travaux réalisés permettant d'étayer des compétences mises en avant dans le rapport d'activités. Ceci étant, il faut avant tout pour cela avoir vécu des expériences professionnelles variées et pouvoir faire valoir un parcours de formation.

Dans l'ensemble, les candidats ont préparé sérieusement leur dossier. Mais certains n'ont toujours pas perçu *le sens* de l'épreuve ; un nombre significatif de dossiers est centré davantage sur le passé et les activités réalisées que sur la projection du métier. Ces

candidats n'ont pas examiné leurs expériences professionnelles au vu des compétences attendues des inspecteurs. L'articulation entre les expériences et les missions de l'IEN n'est pas toujours assurée. Quelques rapports d'activités sont pourtant de grande qualité, révélateurs d'une réflexion riche sur les enjeux du système éducatif et le métier d'inspecteur du premier degré.

Les dossiers étudiés par le jury relèvent majoritairement de trois catégories de personnels : IEN faisant fonction, conseillers pédagogiques, directeurs/maîtres formateurs. Leurs parcours professionnels sont généralement riches et variés, les diplômes professionnels souvent au nombre de deux pour chacun ; il y a manifestement pour un certain nombre d'entre eux une stratégie de constitution d'un portefeuille de compétences, souvent en « ingénierie de formation », attestées pour faire face au concours (examens professionnels, reprise d'études, habilitations, certifications complémentaires, etc.).

Des expériences hors éducation nationale sont détaillées (même si certaines valorisent des compétences très éloignées de celles relatives au métier visé).

Plusieurs candidatures de personnels du second degré, intéressantes par le parcours, n'ont pu être vraiment valorisées du fait de faiblesses dans le rapport d'activités, en matière de travaux joints et parfois, tout simplement d'informations minimales sur le métier d'IEN du 1^{er} degré, voire de motivation explicite.

On notera que certains parcours variés, où le candidat change de poste ou de fonction tous les ans ou tous les deux ans peuvent interroger. De même, pour la mise en relation des activités antérieures, un certain nombre de candidats mettent uniquement en avant des activités réalisées très récemment et sur des temps très courts et semblent avoir des difficultés à mettre en avant le fait d'avoir été enseignant. Là encore, on s'interroge...

Si aucun parcours spécifique n'est attendu, il est clair qu'avoir exercé des fonctions variées facilite la prise de recul sur ces différentes fonctions et les compétences développées et rend ainsi plus aisé la constitution d'un dossier apte à convaincre le jury que le candidat saura s'adapter aux missions qu'il convoite. Les bons et très bons dossiers sont ceux qui savent valoriser l'expérience professionnelle en évitant le risque d'un discours impersonnel. Ce risque est réel et avéré pour tous les dossiers de candidats qui présentent un parcours professionnel standard (PE-conseiller-ère pédagogique-IEN).

Certains candidats savent bien mettre en évidence le ou les domaine(s) d'expertise qu'ils ont pu développer et montrer en quoi cette expertise peut servir le projet professionnel. Mais la limite tient à la survalorisation d'un domaine qui aboutit à un dossier mono-centré (le numérique, l'ASH, les langues vivantes, la formation en ESPE) dans toutes ses composantes. À l'inverse, des faisant-fonction (IEN, voire personnel de direction) n'ont pas suffisamment mis en valeur les compétences exercées, même si elles le sont depuis la dernière rentrée. Certains dossiers de candidats issus du second degré ne laissent apparaître à aucun moment leur connaissance du premier degré, si ce n'est à travers la scolarité de leurs enfants...

La composition des dossiers de RAEP

Le rapport d'activités :

Dans l'ensemble, le rapport d'activités est rédigé correctement. Les membres du jury notent qu'il y a moins de jargon employé dans cette rubrique du dossier que ce qui a pu être observé les années précédentes.

Pour autant, le rapport d'activités, quand il consiste en un seul retour sur le parcours, ne suffit pas à démontrer la bonne compréhension des attendus de la fonction d'IEN. L'idée d'un transfert direct des compétences acquises dans les fonctions antérieures reste assez répandue et révèle une incompréhension des spécificités du contexte d'exercice de l'IEN. Ainsi, un nombre important de candidats semble considérer que le commentaire de leur parcours professionnel dans le rapport d'activités, suffit à les qualifier « naturellement » pour devenir IEN en circonscription ; de ce fait, la réflexion sur les spécificités des fonctions d'inspecteur fait souvent défaut.

De trop nombreux rapports d'activités restent partiellement ou complètement des CV argumentés ou même parfois des déclarations de bonnes intentions.

Les travaux portés à la connaissance du jury :

Les travaux portés à la connaissance du jury sont pertinents quand ils permettent au jury d'apprécier la capacité du candidat à expliciter en quoi ces travaux sont des points d'appui au développement des compétences attendues d'un IEN. Les travaux réalisés, perçus sous l'angle de bonnes pratiques, ne mettent pas forcément en valeur les expertises ou les compétences acquises et encore moins les compétences attendues.

Le volume de certains travaux portés à la connaissance du jury est contre-productif : un document de 27 pages ne sert pas la candidature : le jury ne peut en prendre connaissance avec toute l'aisance nécessaire. Quelques rares dossiers ne joignent même pas de travaux pour étayer la candidature.

Trop de travaux proposés sont des travaux collectifs pour lesquels le rôle du candidat est très difficile à évaluer. Les travaux proposés qui ont déjà été évalués (résumés de mémoire de master ou de mémoire de CAFIPEMF, etc.) sont généralement peu pertinents, ils ne correspondent pas aux attentes et l'obtention du master ou du CAFIPEMF a déjà été valorisée par ailleurs dans le dossier.

Questions de fond et de forme :

La plupart des dossiers sont complets bien qu'il faille encore noter l'absence de copies de diplômes. Des formations ou certifications sont absentes des tableaux mais peuvent se retrouver en annexes et réciproquement (CAFIPEMF, par exemple).

Les compétences figurant dans le tableau de la sélection des activités ne sont pas souvent classées ou présentées de façon structurée. Des candidats semblent méconnaître leur cadre

d'exercice professionnel : être membre d'un groupe de travail au plan académique ou départemental ne relève pas du bénévolat...

Plus dommageable pour la qualité des candidatures : certains candidats ne semblent pas avoir pris connaissance du référentiel de compétences des IEN ou manifestent peu de connaissances sur la diversité des missions, en lien avec les spécificités du territoire.

Notons que malgré les conseils donnés dans les précédents rapports du jury, certaines missions de l'IEN ne sont toujours pas évoquées (pilotage, évaluation des personnels) et pas toujours contextualisées (nouveaux programmes, évaluation des élèves et Livret Scolaire Unique Numérique). Certains champs sont sous-appréhendus : l'évaluation des enseignements, les relations avec les collectivités locales, la contribution de l'IEN à la mise en place et à l'évaluation des politiques publiques, l'inscription de l'IEN dans la chaîne institutionnelle et décisionnelle. L'espace de la circonscription comme lieu d'exercice de la responsabilité est rarement évoqué (relations avec l'IA-DASEN, carte scolaire, gestion de conflits, relations avec les collectivités locales). La notion de « partenariat » englobe souvent abusivement et sur le même plan tous les acteurs concernés par l'école (services de l'éducation nationale, autres services déconcentrés de l'État, élus, familles, associations...).

La question centrale aux yeux du jury est que le pilotage pédagogique est trop peu abordé, y compris dans le cadre d'un pilotage concerté avec les autres personnels d'encadrement que sont les IA-IPR et les personnels de direction. D'une manière générale, les apprentissages et les résultats des élèves ne sont pas au centre d'un nombre non négligeable de rapports d'activités, dans lesquels l'IEN n'apparaît pas ou peu comme le garant de la qualité de l'enseignement dispensé dans le cadre du service public. Les fonctions de contrôle, d'expertise, de conseil auprès des supérieurs hiérarchiques que sont l'IA-DASEN ou le recteur – c'est-à-dire la contribution de l'IEN au pilotage départemental et/ou académique – sont peu abordées, ce qui a pour effet de réduire le cœur de métier à un vague « accompagnement » ou à la gestion de situations.

Les dossiers les plus pertinents articulent expertise pédagogique et didactique au service de la réussite des élèves. Il demeure regrettable qu'une proportion non négligeable de dossiers ne témoigne pas d'une bonne maîtrise de la didactique des disciplines et de leur enseignement, dont ils aspirent à devenir les garants institutionnels. Les candidats issus du premier et du second degré qui exercent des fonctions spécialisées qui les ont éloignés des classes, sont invités à élargir et approfondir leur réflexion et leurs connaissances sur les programmes de l'école et leur enseignement, et à construire leur dossier de telle manière que le jury puisse se convaincre de la solidité de leurs acquis en matière pédagogique et didactique.

La dimension du « savoir-être » de l'IEN est exacerbée dans trop de dossiers, parfois de manière inadéquate, de sorte que le mot « autorité » n'apparaît pratiquement que dans très peu de dossiers.

Enfin, trop souvent, la maîtrise des enjeux du système éducatif par les candidats n'apparaît pas dans les dossiers. C'est un point faible récurrent pour des candidats qui prétendent à des fonctions d'encadrement.

C'est le cas par exemple du numérique qui est trop souvent abordé sous l'angle organisationnel ou à travers la présentation d'outils, sans analyse argumentée sur sa visée, ses usages pédagogiques, le pilotage de l'IEN *ad hoc*.

Par ailleurs, certains dossiers apparaissent presque politisés, avec des candidats qui font l'éloge appuyé de la politique en cours, discours qui peut interroger sur l'aptitude du candidat à être loyal envers l'institution quelles que soient les orientations du ministre... Le jury n'attend pas que le candidat dise à quel point il trouve remarquable la politique éducative mais qu'il fasse montre de son aptitude à accompagner efficacement les équipes dans les écoles.

Les candidats ont été, de manière générale, attentifs à la qualité de la langue, tant sur le plan orthographique que syntaxique. Les erreurs récurrentes ont été pénalisées.

Les dossiers sont presque tous rédigés et structurés de manière visible ; les rapports non-rédigés, sous forme de listes ou de tableaux, ont également été pénalisés. Rappelons que des textes insuffisamment structurés ne facilitent pas la lecture : c'est alors le jury qui est contraint de rechercher la logique du document.

Rappelons aussi que l'utilisation fréquente de lieux communs ou d'éléments de langage sans portée concrète comme : « *relever le challenge d'agir pour que tous les élèves réussissent et lutter contre les inégalités* » n'a guère d'intérêt, de même que le recours aux formulations abstruses de l'ingénierie de formation. Les déterminants possessifs devraient être moins utilisés : « mes » élèves, « mon » école, « mon » IEN, « mes » CPC, « mes » professeurs sont encore trop nombreux.

La mise en page reste à améliorer à cause de polices de caractères trop petites, d'interlignes très étroits et de reliures inconfortables à la lecture ou encore à cause de mises en page peu lisibles (pas d'intertitres ou des paragraphes de 15 lignes, parfois non justifiés). Quelques dossiers sont entièrement manuscrits, cela n'est pas a priori un obstacle à l'admissibilité mais interroge sur l'aptitude du candidat à utiliser les outils numériques.

La reliure devrait être systématique : les pochettes en plastique, l'agrafage, les réglettes plastiques ne sont pas recevables pour un concours de ce niveau !

5-3 Conseils aux candidats

Préparer sa candidature :

1. Le CRIEN est un concours exigeant et sélectif. Il convient par conséquent de s'y préparer suffisamment à l'avance.
2. Bien connaître l'univers professionnel de référence des IEN du premier degré, les missions et les responsabilités effectives de l'IEN, y compris administratives (relations hiérarchiques, carte scolaire, collectivités, gestion des conflits...) et ne pas se limiter à « l'accompagnement, l'animation, le partenariat et le management ».

3. Situer sa candidature dans le cadre des enjeux du système éducatif et tout particulièrement de la place de l'école primaire (programmes, résultats attendus, etc.) dans le parcours de formation des élèves.
4. Les candidats du second degré ne peuvent s'appuyer sur leur seule expérience, même riche et variée, dans l'enseignement secondaire ; ils doivent montrer leur connaissance du premier degré, leur capacité à en comprendre les enjeux, leur bonne appréhension des missions de l'IEN et savoir transposer leurs compétences dans ce contexte. Ils doivent rencontrer un IEN chargé de circonscription et s'informer, y compris en vivant auprès de lui quelques situations professionnelles-types.

Préparer son dossier de RAEP :

1. Construire son dossier dans un esprit de démonstration des compétences construites et de bonne compréhension des compétences attendues : le témoignage ne suffit pas. Articuler les expériences professionnelles, ou autres, avec les compétences attendues dans la perspective d'un projet professionnel d'encadrement.
2. Faire apparaître avec sincérité la réalité des parcours, des convictions et de ce qui motive la personne. Concevoir que porter une réflexion sur les enjeux du système éducatif et la manière dont on peut apporter une contribution à l'évolution de la politique éducative fait partie intégrante du métier d'IEN.
3. Faire preuve de compétences pédagogiques élargies et ne pas uniquement faire référence à un seul champ d'expertise.
4. Veiller à la cohérence du dossier entre le rapport d'activités, les documents joints et la sélection des activités. Structurer le dossier afin de permettre au jury d'en apprécier la logique et les lignes de force. Éviter le langage passe-partout, soigner la qualité de la langue, renoncer à la paraphrase des textes officiels.
5. Remplir toutes les rubriques en répondant exactement à la consigne (et pas seulement au titre) en s'appuyant sur le guide. S'inscrire résolument dans une logique de valorisation des acquis de l'expérience : le dossier doit laisser transparaître la projection dans les missions de l'IEN. Éviter le rapport d'activités conçu comme un simple CV ou construit par thématiques mais sans cohérence d'ensemble.
6. Relire le dossier, en vue d'éviter les fautes typographiques, les maladresses de style, voire les fautes de syntaxe, toujours préjudiciables.

5-4 Observations du jury portant sur les spécialités du 2nd degré

La qualité des dossiers de RAEP :

À quelques exceptions près, les dossiers proposés par les candidats respectent le cahier des charges du dossier de RAEP, et sont structurés conformément aux attentes. La présentation est soignée et l'effort de rédaction réel. La clarté et la fluidité de l'expression, voire l'élégance sont des plus.

Les dossiers retenus pour l'admission sont rédigés avec une cohérence interne et un cheminement qui témoignent d'une réelle réflexion sur la fonction et la posture d'un IEN, prenant appui sur le parcours professionnel.

Les dossiers sont désormais pratiquement toujours complets, au risque quelquefois d'être pléthoriques. Le jury conseille aux futurs candidats de ne joindre que des documents pertinents en favorisant le qualitatif sur le quantitatif.

Ce constat positif ne doit pas masquer que trop de candidats n'ont pas pris toute la mesure de ce que doit être un dossier de RAEP.

Il ne s'agit ni d'un curriculum vitae ni du bilan d'un parcours professionnel. La restitution du parcours demeure trop chronologique, et devient un CV, une lettre de motivation, voire un bilan sans corrélation avec la fonction d'IEN, plutôt qu'une projection. Il est important de mettre en exergue une expertise mobilisable dans le cadre des fonctions d'IEN. Il ne s'agit pas non plus de faire un « copier – coller » du référentiel métier.

Avant de constituer un dossier, il est donc vivement recommandé que les candidats se projettent dans la fonction et en perçoivent les principales caractéristiques.

Ont été pénalisés, quelquefois de manière rédhibitoire, les candidats qui :

- ont proposé des dossiers non construits, non problématisés, descriptifs ou narratifs ou ne montrant que peu de motivation pour les fonctions d'IEN ;
- ont proposé des dossiers incomplets (absence de travaux réalisés, absence des tableaux 1 et 2, photocopies de diplômes non jointes...) ;
- n'ont pas relu leur dossier et ont laissé des fautes de syntaxe, des approximations, inexcusables à ce niveau ;
- ne font pas du tout état de la problématique de l'enseignement dans la voie professionnelle et n'abordent pas ou peu les enjeux de la bivalence ;
- manifestent une méconnaissance des qualités requises pour exercer les fonctions d'IEN et de l'investissement qu'elles supposent ;
- ne maîtrisent pas les enjeux du système éducatif ;
- ne prennent pas en compte l'élève dans leurs réflexions.

La maîtrise des enjeux du système éducatif, et en particulier la place du numérique :

Cette maîtrise des enjeux du système éducatif est très souvent lacunaire, voire absente de nombreux dossiers.

Les dossiers oscillent entre les enjeux institutionnels ou le témoignage pédagogique, mais peinent à se situer dans une véritable réflexion didactique, ou dans une conception de ce que pourrait être un pilotage pédagogique.

L'expertise scientifique n'est pas à bannir. Les bons dossiers sont précisément ceux qui sont fondés sur une véritable expertise, mise au service d'une réflexion et d'une projection dans les missions d'un inspecteur.

Les dossiers qui mentionnent l'usage du numérique, n'en abordent souvent que les aspects liés à la maîtrise technique des outils (logiciels, expériences assistées par ordinateur, etc.). Rares sont ceux qui évoquent la dimension pédagogique ainsi que les évolutions des démarches des enseignants qu'il permet de mettre en œuvre, pour l'enseignement professionnel. Les enjeux éducatifs sont donc rarement développés.

Les dossiers montrant une connaissance fine du système éducatif, des acteurs et des enjeux actuels de l'orientation ont été valorisés. Ont été pénalisés les dossiers qui n'avaient qu'une connaissance partielle, voire très limitée du système éducatif et particulièrement du champ et des enjeux actuels de l'orientation.

Le choix et la mise en perspective des travaux proposés :

D'une manière générale, le jury a constaté l'absence de mise en perspective des travaux avec la fonction visée. Le choix des travaux n'est que très rarement justifié. Par ailleurs, trop de ces documents sont obsolètes (par exemple : mise en œuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations, affectation post BEP).

Les travaux proposés sont trop souvent donnés tels quels, et les candidats peinent à mettre en évidence les points saillants des propositions restituées et trop peu analysées. Ils devraient permettre de témoigner d'une réflexion et d'approfondir les éléments donnés dans les deux pages du rapport d'activités.

Les travaux proposés relèvent très souvent d'une activité décrite, sans montrer en quoi cette activité participe à l'acquisition de compétences qui préparent aux missions d'un inspecteur. Ils sont souvent le résultat d'un travail collectif, sans bien distinguer ce qui revient personnellement aux candidats dans la production du document proposé.

Enfin, trop de travaux présentés relèvent du quotidien de la classe en lycée professionnel et ne permettent pas de cerner les spécificités d'une candidature dans un concours sélectif.

5-5 Conseils aux candidats

Le principal conseil que le jury peut donner est le suivant : les candidats doivent expliquer en quoi leurs activités professionnelles antérieures leur ont permis de développer des compétences qui justifient leur candidature aux fonctions d'IEN. Dans la plupart des dossiers, cette mise en relation est déclarative plus que clairement démontrée. Les fonctions d'accompagnement sont généralement mentionnées, celles d'encadrement et de contrôle beaucoup plus rarement.

Le rapport d'activités est souvent trop dense et trop narratif, les candidats visant l'exhaustivité. Ceci contribue à lui conférer un caractère impersonnel. Le jury attend des candidats un choix pertinent de quelques expériences vécues et analysées à partir desquelles ils se projettent dans les fonctions d'IEN.

Le jury souhaite que le lien entre la discipline, la pédagogie et les enjeux généraux du système éducatif fasse l'objet d'une réflexion.

Concernant la maîtrise des enjeux du système éducatif, et en particulier la place du numérique, le jury souhaite qu'ils soient analysés pour une mise en œuvre constructive. Le numérique est soit mentionné, soit l'objet d'une attention presque exclusive, rarement intégré à une réflexion plus globale.

Le jury conseille aux futurs candidats d'être en veille documentaire active sur les productions réglementaires, recherches, articles, parutions qui concernent le champ de l'orientation et les enjeux des évolutions du système éducatif. Il leur recommande d'appréhender les enjeux de l'enseignement en lycée professionnel, et l'ensemble des textes qui définissent les compétences attendues d'un inspecteur et les missions qui lui reviennent.

Il conseille aussi vivement aux candidats ayant présenté une candidature au moins une fois lors des sessions précédentes, d'actualiser le dossier, voire de le retravailler profondément.

6- L'épreuve d'admission

6-1 Définition de l'épreuve

L'épreuve d'admission repose sur une épreuve orale qui comporte deux parties : un exposé de présentation par le candidat de quinze minutes et un entretien avec le jury de quarante-cinq minutes. Elle est notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 4. L'épreuve orale est déterminante pour le recrutement, comme en témoigne son coefficient élevé. Il n'est donc pas rare que des candidats, qui étaient tout juste admissibles, soient finalement admis à un bon rang après avoir effectué un très bon oral, et inversement. Aussi, ne saurait-on que recommander aux candidats de se préparer soigneusement à l'épreuve orale d'admission.

Concernant les notes obtenues par les candidats qui ont échoué, rappelons ce que le jury écrivait déjà antérieurement :

« Les notes inférieures à 10 doivent être comprises comme un signal envoyé par la commission aux candidats : leur prestation fait apparaître des insuffisances laissant planer un doute sur la qualité de la candidature. (...) »

Pour les candidats dont la note est supérieure ou égale à 10 et inférieure à la barre d'admission, le projet est crédible mais doit être retravaillé afin de gagner en maturité ou de permettre au candidat d'approfondir la réflexion sur les enjeux de la fonction et sur les attentes de l'institution ». Rappelons aussi une évidence : l'admission à un concours relève de la valeur relative d'un candidat par rapport à d'autres candidats et non uniquement de sa valeur absolue. Si l'on ajoute à cela le taux de sélectivité des spécialités du concours, les comparaisons d'une session à l'autre restent difficiles à établir.

6-2 Observations du jury portant sur la spécialité 1^{er} degré

L'exposé de présentation :

Dans l'ensemble, les candidats se sont bien préparés à l'épreuve d'admission. Le jury a pu apprécier des candidats se préparant de manière personnelle et montrant leur personnalité en situation de communication orale. Il est attendu que les candidats trouvent les moyens d'établir un échange réel avec le jury, de se présenter avec sincérité, de donner leur vision de l'institution et des missions qui les attendent.

La tenue des candidats est en adéquation avec la posture d'un cadre (sauf cas très exceptionnels).

Globalement le niveau des candidats est bon, ils font montre d'une réelle motivation, d'un engagement important dans la préparation du concours ; l'épreuve sur dossier a bien joué son rôle de sélection. Les candidats semblent avoir bénéficié d'un accompagnement pour préparer le concours, l'exposé de présentation en est le principal reflet un peu trop stéréotypé. Les candidats pour la plupart structurent leur propos autour de leur expérience professionnelle en l'articulant aux principales missions de l'IEN. Les meilleurs d'entre eux savent prendre plus de distance et problématiser, au regard de leurs connaissances théoriques et pratiques. Quant à ceux qui ont moins bien réussi, ils en restent à une lecture stricte de leurs notes, à une approche trop descriptive ou à une addition d'expériences ou d'illustrations.

Il faut noter que la plupart des candidats ont respecté le temps qui leur était imparti.

Pour autant, les prestations sont inégales : des présentations théâtralisées à l'excès, lues sans recul sur les notes personnelles, parfois gâchées par le stress du candidat. Le jury a apprécié des présentations personnelles qui donnent à voir « l'histoire » du candidat, ses motivations et sa compréhension du métier. Des présentations mémorisées et récitées, avec des pauses qui ne correspondent pas toujours au rythme de la langue, des interruptions pour rechercher le fil du propos donnent le sentiment au jury que le sujet n'est pas dominé et que le candidat n'est pas en mesure de le transmettre.

Sur le fond, d'une part, trop de candidats éprouvent des difficultés à s'extraire de leur parcours, à prendre de la distance avec leurs pratiques ou à les rapporter à une projection dans les missions d'inspection. Les exposés étaient donc plutôt axés sur les missions évoquées dans la circulaire du 11 décembre 2015, comme une sorte de cadrage obligé. D'autre part, la majorité des candidats veut délivrer avec une conviction plus ou moins appuyée les grands principes des réformes en cours, censés réduire les inégalités sociales, instaurer un climat scolaire serein pour la réussite de tous les élèves et construire une école bienveillante pour tous et exigeante pour chacun ou l'inverse, assurer l'accompagnement, mettre en œuvre l'évaluation positive, etc.

L'expérience de « faisant-fonction » ne permet pas toujours de dire de manière certaine que cela procure un avantage aux candidats. Le jury souhaite attirer l'attention des candidats faisant fonction d'inspecteur sur la nécessité d'analyser leur expérience, mais aussi de la

dépasser pour embrasser l'ensemble des fonctions d'inspection et d'approfondir leur réflexion sur l'exercice de la responsabilité dans une chaîne hiérarchique institutionnelle.

Au total, il y a un écart important entre les candidats retenus, révélant de grandes qualités de présentation, d'analyses, d'engagements, d'argumentation, d'approches globales sans être formelles et les candidats non retenus.

L'entretien avec le jury :

Dans cette partie de l'épreuve d'admission, les meilleurs candidats sont ceux qui incarnent un personnel d'encadrement ; ils font preuve d'une capacité à s'adapter à des situations complexes, de réalisme et de pragmatisme dans les réponses aux questions du jury. Ils s'appuient sur leur expérience et leurs connaissances et témoignent d'une authenticité dans leur cheminement.

Les moins bons « récitent » une leçon qui semble apprise, cherchent à caser des mots-clés et imaginent que le jury attend la « bonne réponse ». La qualité de la communication est inégale : avec des problèmes de fluidité du propos et une communication non verbale traduisant un malaise.

La plupart des candidats n'évade pas les questions mais beaucoup ont du mal à apporter des réponses concises et synthétiques. Les candidats les meilleurs ont fait la démonstration d'une capacité à proposer des réponses construites traduisant une réflexion en mouvement. Ils sont capables de relier entre eux différents moments de l'entretien.

Un nombre non négligeable de candidats a proposé des réponses longues et complexes aux questions posées. Le jury s'est régulièrement interrogé pour savoir si l'objectif du candidat n'était pas de « jouer la montre » en gardant la parole, en évitant ainsi l'arrivée de nouvelles questions ou s'il s'agissait de l'inaptitude du candidat à fournir des réponses simples, claires et succinctes. Cette attitude a généralement contraint le jury à interrompre le candidat à chaque fois qu'il jugeait le temps de réponse excessif et à tenir compte de l'inaptitude du candidat à fournir des réponses simples et claires dans la note qui lui était attribuée pour l'épreuve orale.

Le cadre d'exercice du concours n'est sans doute pas propice à la manifestation d'un esprit critique mais c'est sans doute là le point faible de la majorité des candidats. Les meilleurs candidats sont ceux qui parviennent à porter un regard analytique sur le système éducatif dans une dimension historique ou territoriale.

La loyauté est assumée : dans l'ensemble, les candidats ont plutôt une bonne compréhension globale de l'exercice de l'autorité. Les meilleurs candidats n'hésitent pas à s'engager en prenant appui sur leur connaissance des statuts et de la réglementation. Les bons candidats ont pu s'interroger aussi sur la déontologie inhérente au métier d'IEN.

Néanmoins, certains candidats semblent confondre l'engagement et la loyauté attendus d'un IEN avec un certain engagement politique. Les candidats doivent montrer qu'ils connaissent la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école, mais le jury n'attend pas qu'ils en fassent l'éloge. Une candidate a ainsi dit tout le bien qu'elle

pensait de « la politique mise en œuvre par notre ministre » et tout particulièrement des postes *plus de maîtres que de classes* qui forment « un dispositif formidable pour les élèves ». Elle a été en difficulté quand il lui a été demandé quels arguments elle utiliserait pour aller justifier, dans les écoles de sa circonscription, le redéploiement éventuel de ces postes à la demande du nouveau ministre. Dans l'ensemble, les candidats ont montré lors de cette session une approche plus pragmatique qu'idéologique ; notamment, on remarque que la référence quasi religieuse à la refondation ou à des conceptions sociologisantes est moins envahissante.

Mais cette année encore, le point faible le plus fréquent concerne les questions pédagogiques et didactiques. Si la connaissance de l'école primaire est globalement assurée – exception faite de son histoire-, la méconnaissance des programmes d'enseignement et des situations d'apprentissage continue à interroger surtout pour des candidats conseillers pédagogiques, voire des faisant-fonction d'IEN. Rappelons que cette méconnaissance constitue un obstacle rédhibitoire à l'exercice des missions d'évaluation, de contrôle, et d'accompagnement.

Bien que le jury se soit toujours attaché à interroger le plus souvent les candidats sur leur domaine d'enseignement de prédilection (lié à leur formation initiale, leur participation à un groupe départemental, leur mémoire de CAFIPEMF, leur fonction de conseiller pédagogique départemental, etc.), les réponses sont faibles, vagues.

À titre d'exemple, des spécialistes de l'enseignement des sciences qui ont exprimé l'importance de la démarche d'investigation n'ont pas été en mesure de citer un exemple d'activité susceptible d'inviter les élèves de cycle 3 à entrer dans ce type de démarche. Une conseillère pédagogique, membre du groupe « sciences » de son département, a même clairement montré qu'elle confondait démarche d'investigation et expérimentation. Mais il faut aussi parler de « spécialistes » de l'école maternelle qui restent quasi-muets quand on les interroge sur l'entrée dans l'écrit à la maternelle.

Cette année, le jury a ressenti que les recherches universitaires dans le domaine des sciences de l'éducation, mentionnées par bon nombre de candidats dans le cadre de leur poursuite d'études (maîtrise, master 2, doctorat) imprégnaient assez fortement le contenu de leur discours, notamment leurs conceptions pédagogiques souvent exprimées à travers les axes principaux de leurs recherches, sans mesurer le décalage avec la réalité de la classe et des fonctions d'inspection. Cette vision, aux apparences modernistes et innovantes, les éloigne du simple bon sens et les amène à proposer de faire appel, pas toujours à bon escient, à des chercheurs locaux et à des expérimentations diverses, occultant la nécessité pour un personnel d'encadrement de prendre du recul et de faire preuve de discernement (lexique jargonant, formulations stéréotypées, expertises partagées...).

La chaîne hiérarchique et les relations entre IEN et autorité académique ne sont pas toujours bien comprises. La connaissance du second degré se limite souvent au collège. Les candidats sont déconcertés par un questionnement plus large (diplômes, bac professionnel par exemple). La place de l'éducation nationale dans les services de l'État au niveau départemental n'est pas claire pour tous.

La commune apparaît au premier rang des partenaires mais les études de cas montrent que le fondement réglementaire des relations IEN/maire n'est pas toujours élucidé (le PEDT en est un exemple).

La gestion de conflits ou d'incidents pose problème à un nombre non négligeable de candidats. Certains, même quand ils sont faisant-fonction, semblent prêts à se précipiter tête baissée à tout endroit de la circonscription où un conflit apparaîtrait sans prise de recul, d'informations ou de conseils auprès de collègues plus expérimentés, au risque de complexifier encore davantage la situation. *A contrario*, d'autres ne semblent pas prêts à prendre la moindre décision, ni même avoir le moindre avis sur la décision à prendre, et n'ont pour seule réponse que d'appeler leur IA-DASEN pour qu'il agisse ; ils se trouvent alors fort dépourvus quand l'IA-DASEN (par l'intermédiaire du jury) leur demande ce qu'ils préconisent ou les invite à rédiger le courrier qu'ils sollicitent... Le jury n'attend pas que les candidats aient la réponse à toutes les situations, mais il attend qu'ils puissent proposer une première attitude qui apaise ou temporise. Le manque de posture réflexive fait ici souvent défaut.

Faut-il, enfin, revenir sur la culture générale des candidats ? Quelques perles ont encore émaillé les entretiens. On ne les citera pas ici, mais elles sont parfois inquiétantes. Un minimum de culture juridique, historique, scientifique, artistique et littéraire est impératif, c'est la culture de « l'honnête homme ». Des lectures s'imposent donc dans la préparation du concours.

6-3 Conseils aux candidats

1. Préparer sa présentation et s'appuyer au besoin sur un plan structuré, mais éviter un discours récité. Inutile également de théâtraliser sa prestation.
2. Se préparer à répondre à des études de cas concrets.
3. Maîtriser les notions utilisées (par exemple : la fluidité et la sécurisation des parcours, l'éducabilité pour tous, l'enseignement explicite, école inclusive...).
4. Posséder une connaissance précise des programmes pour les trois premiers cycles : la méconnaissance des programmes pour des candidats qui se préparent à ce concours révèle une représentation pour partie erronée des fonctions de l'inspection.
5. Être capable d'adopter une analyse critique et d'éviter l'énumération des thématiques en vogue au moment du concours, surtout quand elles ne sont pas en lien avec les réalités du métier.
6. Envisager l'ensemble des aspects des fonctions d'IEN (par exemple : carte scolaire, gestion de conflits) et ne pas se limiter au pilotage, à la formation et à l'impulsion.
7. Éviter les discours généralistes pour exposer des positions voire des convictions personnelles et, pour ce faire, s'attacher à comprendre les attendus des textes (lois, règlements,

circulaires...), leurs objectifs de politique éducative, le sens de l'inscription de l'action de l'école dans un espace territorial.

8. Ne pas chercher à donner les réponses supposées attendues par le jury. Un nombre non négligeable de questions n'ont pas une réponse unique attendue du jury ; une réponse raisonnable est exprimée avec une aptitude à argumenter de façon convaincante, voire parfois à modérer le propos lors de l'échange qui suit. Il est important pour les candidats d'illustrer avec des exemples concrets leurs démonstrations.
9. Les candidats qui ne sont ni CPC, ni IEN faisant-fonction (directeur, psychologue scolaire, enseignant du premier ou du second degré) et qui sont donc relativement éloignés du bureau d'une circonscription devraient prendre l'attache d'un IEN pour échanger sur les missions et le travail quotidien d'un IEN, voire l'accompagner dans certaines de ses tâches, afin de mieux percevoir les réalités du métier d'IEN.

6-4 Observations du jury portant sur les spécialités du 2nd degré

L'exposé de présentation :

Les présentations orales sont dans l'ensemble bien structurées et soigneusement préparées. L'appui sur des notes reste discret. La plus-value apportée par rapport au contenu du dossier de RAEP n'est pas toujours évidente et, si le désir de convaincre est présent, les arguments utilisés sont tout de même régulièrement assez convenus, tant sur la forme que sur le fond.

Le temps d'exposé introductif de quinze minutes est généralement utilisé entièrement par les candidats qui ont globalement tous préparé avec sérieux cette présentation. Les bonnes prestations ont permis aux candidats de montrer en quoi leur expérience professionnelle constitue un appui pour exercer la fonction d'IEN. Elles ont aussi témoigné d'une capacité des candidats à réfléchir, en mobilisant leur expérience et leurs connaissances du système éducatif.

Les candidats, qui ont exercé ou exercent encore des fonctions de « chargé de mission d'inspection » ou de « faisant-fonction », doivent veiller à valoriser efficacement cette expérience dans leur exposé, en se projetant explicitement vers de futures missions d'IEN dans toutes leurs complexité et variété. Le concours reste très ouvert, le jury a apprécié en particulier les prestations de candidats, actuellement enseignants, et qui ont su se projeter avec pertinence dans les missions d'IEN.

Si les candidats peuvent disposer de leurs notes personnelles, pour nombre d'entre eux l'exposé manque de naturel, il reste trop souvent appris par cœur et, pour certains, récité sans conviction.

L'entretien avec le jury :

Le jury a apprécié les candidats qui ont fait preuve d'un engagement remarquable attestant en cela de leur volonté d'accéder aux fonctions d'IEN.

Quelques candidats ont eu des difficultés à gérer leur stress et leur qualité d'écoute face au questionnement s'en est trouvée altérée.

Des difficultés persistent quant à l'aptitude à mettre en perspective l'expérience acquise, ce qui peut limiter la projection dans la diversité des missions d'IEN.

Les meilleurs se distinguent par une excellente qualité d'expression (vocabulaire précis, choisi, élégance syntaxique) et une culture sur le système éducatif, ses enjeux et ses évolutions.

En revanche, de nombreux candidats, trop centrés sur leur discipline d'origine, éprouvent des difficultés à élargir leur champ de compétences. Il reste pour nombre d'entre eux des marges de progrès concernant leurs connaissances de l'institution et les différentes missions liées aux fonctions d'un IEN.

D'autres candidats ont tendance à se concentrer sur les dispositifs et en oublient parfois les contenus d'enseignement. Ils ont parfois du mal à envisager les implications et les conséquences des discours tenus et des décisions présentées dans le cadre de situations prises en exemple.

Les candidats n'évoquent que très rarement la bivalence. Une réflexion sur celle-ci serait grandement appréciée.

Le jury constate que les candidats faisant-fonction ont trop souvent un discours stéréotypé sur la bienveillance et sur l'évaluation.

Le jury a été particulièrement sensible à :

- la qualité des exposés avec une présentation bien organisée ;
- la qualité de la communication orale ;
- la capacité des candidats à mobiliser leur expérience et leurs connaissances du système éducatif pour répondre aux questions du jury sur le rôle de l'IEN ;
- la mise en cohérence du parcours, des compétences acquises et utiles à l'exercice des fonctions d'IEN ;
- la capacité à situer une action, une réflexion, une interrogation dans un contexte élargi qui dépasse l'expérience, à réfléchir en variant les approches, les échelles, les positions est un atout certain ;
- la hauteur de vue et l'esprit critique ;
- la capacité à situer une action, une réflexion, une interrogation dans un contexte élargi qui dépasse l'expérience ;
- une bonne connaissance des partenaires professionnels, des illustrations d'actions menées ;
- une posture adaptée à un entretien de recrutement avec des qualités d'écoute et de dialogue ;
- une tenue très correcte, en adéquation avec les attentes ;
- une bonne connaissance des textes réglementaires concernant les réformes et les missions de l'IEN ;
- une réactivité mise à profit pour faire progresser l'analyse lors de l'entretien.

Ont été pénalisés, quelquefois de manière rédhibitoire, les candidats qui :

- ont un comportement incompatible avec le métier d'IEN, par exemple en énonçant des erreurs avec assurance ou en coupant la parole au jury ;
- ont manifesté un manque de préparation du concours caractérisé par une méconnaissance de l'actualité dans le domaine de l'éducation et de la place de l'IEN dans le système éducatif ;
- ont un discours très déclaratif qui témoigne d'une vision idéalisée du métier. Il ne suffit pas de proposer une solution pour que sa mise en place soit effective ;
- proposent un exposé construit sur une énumération, non hiérarchisée, non problématisée qui se contente de reprendre les étapes d'un parcours (même riche) et ne permet pas de montrer une projection dans de nouvelles fonctions ;
- curieusement, ne connaissent pas bien la voie professionnelle ou l'associent exclusivement au décrochage et à la difficulté ;
- méconnaissent complètement les filières dont ils auront la charge en tant qu'IEN ;
- n'inscrivent pas leurs missions dans le cadre plus général d'une politique éducative pour justifier le sens de leurs actions ;
- ont des lacunes importantes dans la connaissance du fonctionnement institutionnel ;
- méconnaissent la dimension du travail interministériel (ministères de la santé, des affaires sociales, du travail).

6-5 Conseils aux candidats

Le jury rappelle aux futurs candidats que l'épreuve orale nécessite une préparation spécifique qui doit leur permettre de prendre du recul et de répondre avec efficacité aux questions complexes qui leur sont posées.

Le jury conseille aux futurs candidats de bien appréhender l'ensemble des textes qui définissent les compétences attendues d'un IEN et les missions qui lui reviennent. Il les invite à améliorer leur connaissance du système éducatif, de son histoire et de son évolution, spécifiquement sur le volet de l'enseignement professionnel.

Les futurs candidats, lors de leur préparation, doivent :

- envisager l'ensemble des fonctions d'IEN, et ne pas se limiter à l'accompagnement et à l'inspection des enseignants ;
- doivent projeter les éléments de la politique nationale sur les enjeux de la voie professionnelle et sur l'évolution aux fonctions d'IEN ;
- maîtriser l'ensemble du champ de leur spécialité – filières, niveaux, enseignements, partenaires... ;
- approfondir leurs connaissances du système éducatif, de son organisation aux niveaux national et académique, des ressources existantes pour le pilotage des filières ;
- savoir donner du sens à des mots ou expressions « à la mode » comme différenciation, accompagnement pédagogique, élèves à besoins spécifiques, etc. ;

- s'entraîner à mobiliser leurs connaissances, leur culture pour élaborer une ou des réponses réfléchies pour répondre à des situations complexes et à des questions ouvertes ;
- se constituer une culture pédagogique (lectures, suivi de l'actualité) afin de pouvoir comprendre les évolutions ;

Les futurs candidats, lors de leur entretien avec le jury, doivent :

- faire preuve d'esprit critique, être moins narratifs et plus analytiques dans leur propos ;
- étayer leur discours avec des exemples précis, qui doivent être mis en perspective de la fonction envisagée ;
- éviter les discours strictement rétrospectifs ;
- penser véritablement le rôle de l'inspecteur au lieu de proposer une simple énumération des missions ;
- avoir absolument compris les concepts nouveaux, les enjeux des changements en cours, se les être appropriés.

Le nombre limité de postes proposés au concours et la grande qualité professionnelle de nombreux candidats rendent ce concours extrêmement exigeant et sélectif.

7- Les statistiques relatives aux candidats

1-Les spécialités d'inscription

| Spécialités et options ouvertes | Postes | Inscrits définitifs | Admissibles | Présents à l'admission | Admis sur liste principale | Taux de réussite (en %) |
|--|------------|---------------------|-------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|
| Enseignement du premier degré | 75 | 500 | 165 | 164 | 75 | 15 |
| Information et orientation | 8 | 61 | 19 | 19 | 8 | 13,1 |
| ET-option économie et gestion | 6 | 58 | 16 | 16 | 6 | 10,3 |
| ET-option SBSSA | 3 | 19 | 6 | 6 | 3 | 15,7 |
| ET-option STI, dominante SI | 9 | 72 | 26 | 25 | 9 | 12,5 |
| ET-option STI, dominante AA | 2 | 10 | 4 | 3 | 2 | 20 |
| Sous-total : Enseignement technique (ET) | 20 | 159 | 52 | 50 | 20 | 12,5 |
| EG-option lettres LV, dominante anglais | 5 | 17 | 11 | 11 | 5 | 29,4 |
| EG-option lettres HG, dominante histoire-géographie | 2 | 18 | 5 | 5 | 2 | 11,1 |
| EG-option lettres HG, dominante lettres | 2 | 18 | 4 | 4 | 2 | 11,1 |
| EG-option mathématiques, sciences-physiques et chimiques | 3 | 27 | 9 | 8 | 3 | 11,1 |
| Sous-total : Enseignement général (EG) | 12 | 80 | 29 | 28 | 12 | 15 |
| Total | 115 | 800 | 265 | 261 | 115 | 14,4 |

En 2017, le taux de réussite (14,4 %) a augmenté globalement de 0,7 % (13,7 % en 2016). Il a augmenté de près d'un point dans la spécialité enseignement du premier degré (14,1 % en 2016), compte tenu de la baisse du nombre de candidats (66 candidats en moins en 2017) pour un nombre de postes proposés proche de la session 2016 (5 postes en moins en 2017).

La forte augmentation du taux de réussite en lettres-LV dominante anglais (3,8 % en 2016) s'explique conjointement par l'augmentation du nombre de postes (5 en 2017 et 1 en 2016) et par la baisse du nombre de candidats inscrits (17 en 2017 et 26 en 2016).

2- Les données comparatives avec les sessions précédentes

| Concours | Postes | Candidats | | | | | | |
|--------------|--------|----------------------|--|-------------|----------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------------|
| | | Inscrits provisoires | Inscrits définitifs (nombre de dossiers de RAEP reçus) | Admissibles | Présents à l'épreuve orale | Admis liste principale | Taux de réussite en % * | Taux de rendement en % ** |
| Session 2013 | 115 | 1471 | 943 | 298 | 296 | 115 | 12,2 | 100 |
| Session 2014 | 115 | 1288 | 923 | 265 | 261 | 115 | 12,5 | 100 |
| Session 2015 | 115 | 1226 | 855 | 269 | 266 | 115 | 13,5 | 100 |
| Session 2016 | 115 | 1185 | 839 | 270 | 266 | 115 | 13,7 | 100 |
| Session 2017 | 115 | 1144 | 800 | 265 | 261 | 115 | 14,4 | 100 |

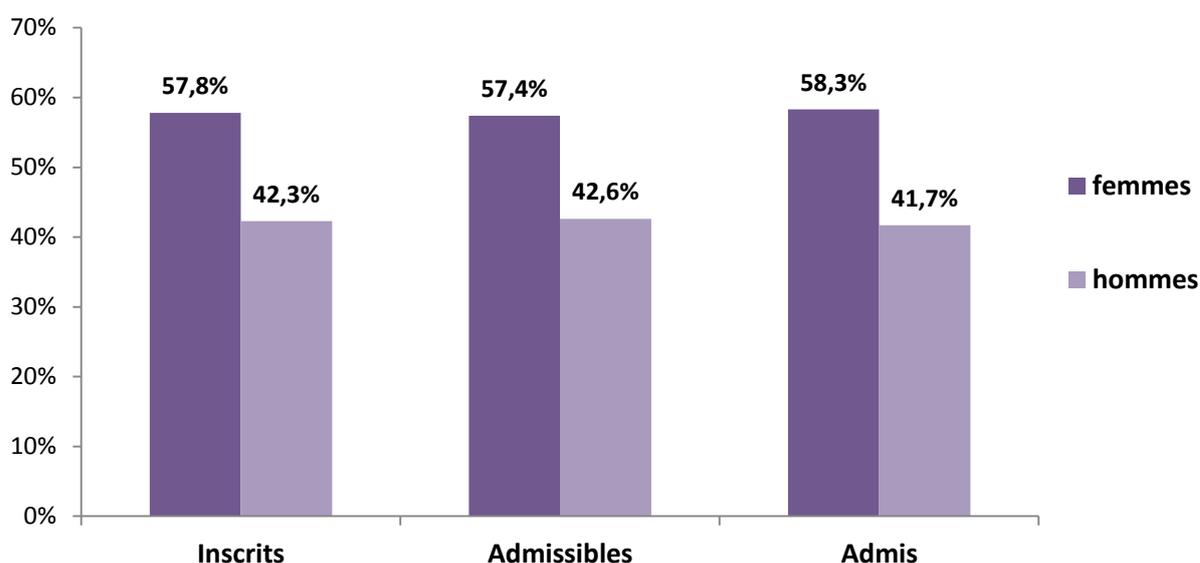
* Candidats admis/candidats inscrits définitifs

** Candidats admis/nombre de postes

Malgré la stabilité du nombre de postes offerts et la faible variation du nombre de spécialités et options ouvertes par session, le nombre d'inscrits (provisoires et définitifs) diminue depuis la session 2013, avec un taux d'envoi des dossiers de RAEP relativement stable depuis 2014 (environ 70 % des inscrits provisoires).

3- Le profil des candidats

3-1 La répartition femmes-hommes

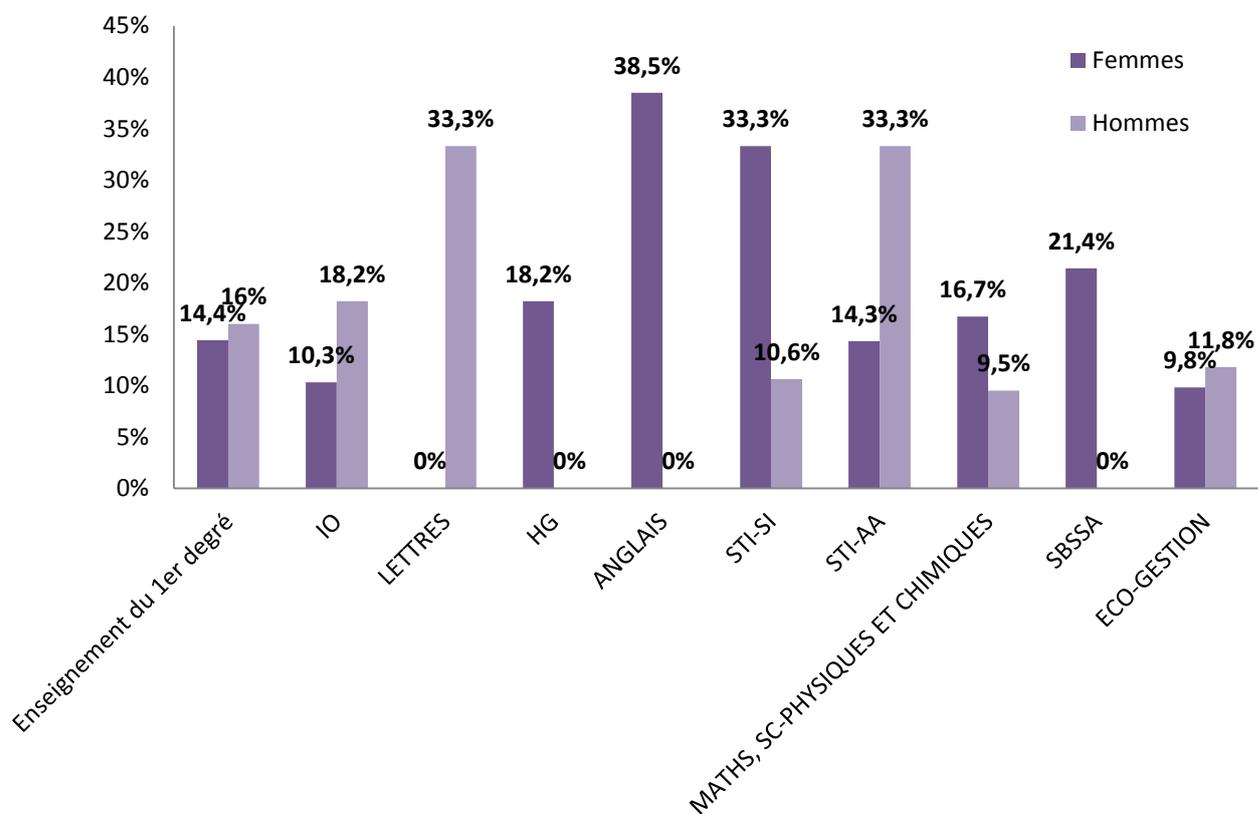


Plus nombreuses à l'inscription (57,8 %), les femmes réussissent mieux, que ce soit à l'admissibilité (57,4 %) ou à l'admission (58,3 %).

Néanmoins, la part des femmes parmi les candidats admis est en baisse par rapport à la session 2016 où elles représentaient 63,5 % des admis, et est ainsi quasiment identique à celle constatée lors de la session 2015 (58 %).

| Spécialités | Candidats inscrits | | | Candidats admissibles | | | Candidats admis | | |
|---|--------------------|------------|------------|-----------------------|------------|------------|-----------------|-----------|------------|
| | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total | Femmes | Hommes | Total |
| Enseignement du 1er degré | 313 | 187 | 500 | 101 | 64 | 165 | 45 | 30 | 75 |
| IO | 39 | 22 | 61 | 10 | 9 | 19 | 4 | 4 | 8 |
| LETTRES | 12 | 6 | 18 | 2 | 2 | 4 | 0 | 2 | 2 |
| HG | 11 | 7 | 18 | 4 | 1 | 5 | 2 | 0 | 2 |
| ANGLAIS | 13 | 4 | 17 | 9 | 2 | 11 | 5 | 0 | 5 |
| STI-SI | 6 | 66 | 72 | 2 | 24 | 26 | 2 | 7 | 9 |
| STI-AA | 7 | 3 | 10 | 3 | 1 | 4 | 1 | 1 | 2 |
| MATHS, SC-PHYSIQUES ET CHIMIQUES | 6 | 21 | 27 | 5 | 4 | 9 | 1 | 2 | 3 |
| SBSSA | 14 | 5 | 19 | 5 | 1 | 6 | 3 | 0 | 3 |
| ECO-GESTION | 41 | 17 | 58 | 11 | 5 | 16 | 4 | 2 | 6 |
| TOTAL | 462 | 338 | 800 | 152 | 113 | 265 | 67 | 48 | 115 |

Taux de réussite femmes-hommes en % par spécialité



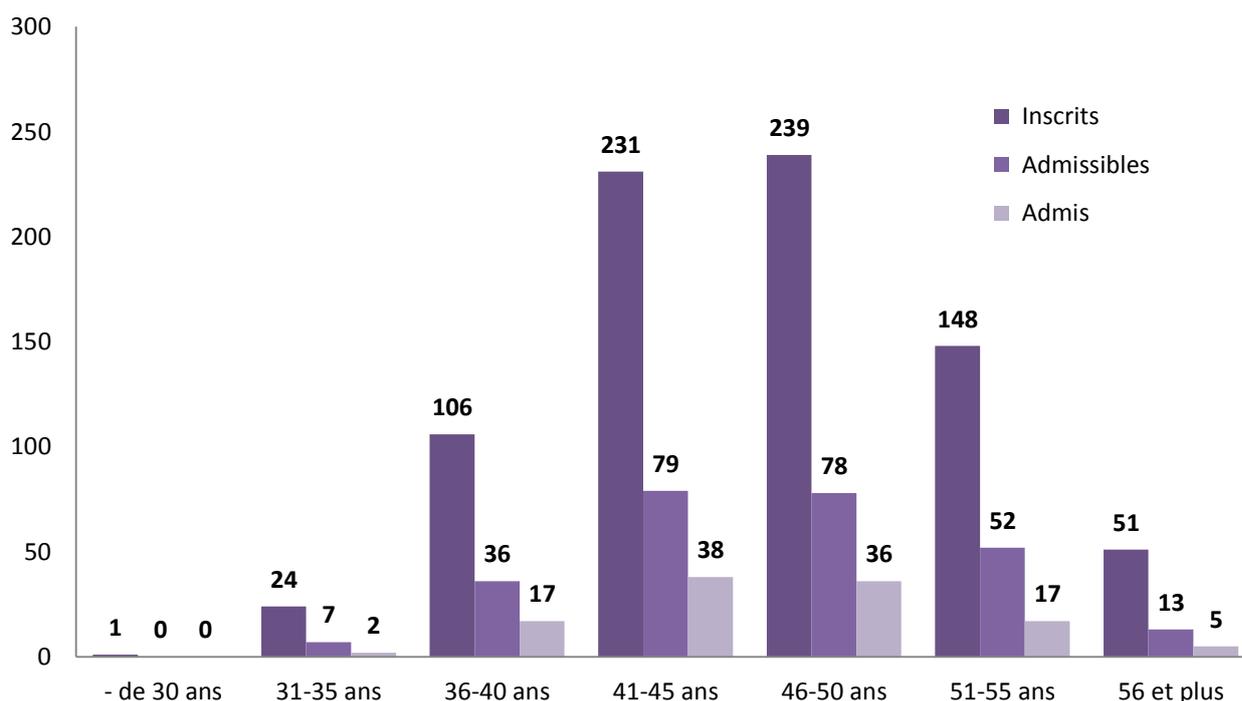
3-2 L'âge des candidats

| | Moyenne d'âge | Candidat le moins âgé | Candidat le plus âgé |
|-------------|---------------|-----------------------|----------------------|
| Inscrits | 46 | 29 | 61 |
| Admissibles | 46 | 31 | 59 |
| Admis | 46 | 31 | 57 |

La moyenne d'âge de l'ensemble des candidats reste stable (46 ans pour les admis en 2016).
Le lauréat le plus jeune a 31 ans (32 ans en 2016).

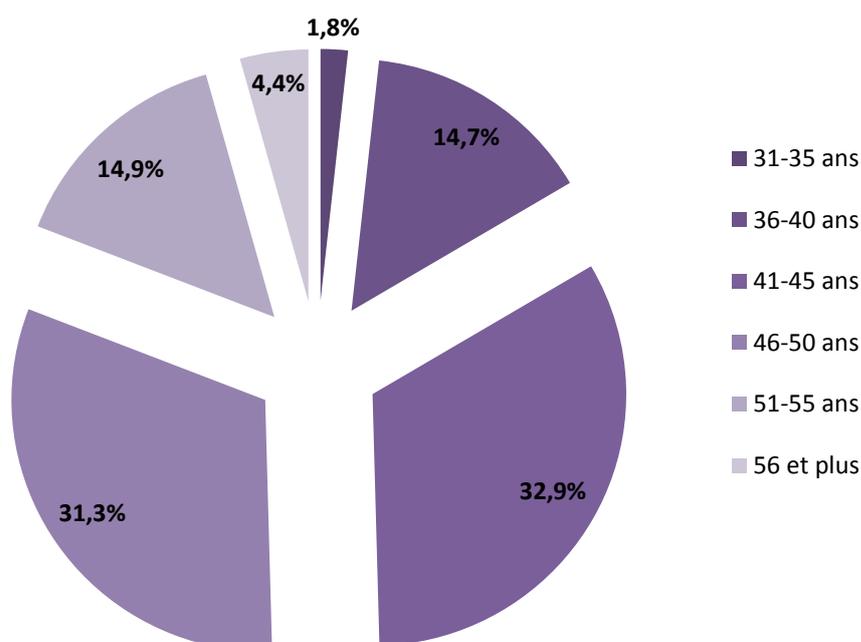
| Femmes | Moyenne d'âge | Candidate la moins âgée | Candidate la plus âgée | Hommes | Moyenne d'âge | Candidat le moins âgé | Candidat le plus âgé |
|-------------|---------------|-------------------------|------------------------|-------------|---------------|-----------------------|----------------------|
| Inscrites | 47 | 32 | 61 | Inscrits | 46 | 29 | 60 |
| Admissibles | 47 | 32 | 57 | Admissibles | 45 | 31 | 59 |
| Admises | 47 | 36 | 57 | Admis | 44 | 31 | 56 |

Répartition des candidats par tranches d'âge



Pour la session 2017, la tranche d'âge 46-50 ans compte le plus de candidats inscrits. La tranche 41-45 ans compte le plus de candidats admissibles et admis. Pour rappel en 2016, c'était la tranche d'âge 41-45 ans qui comptait à la fois le plus de candidats inscrits, admissibles et admis.

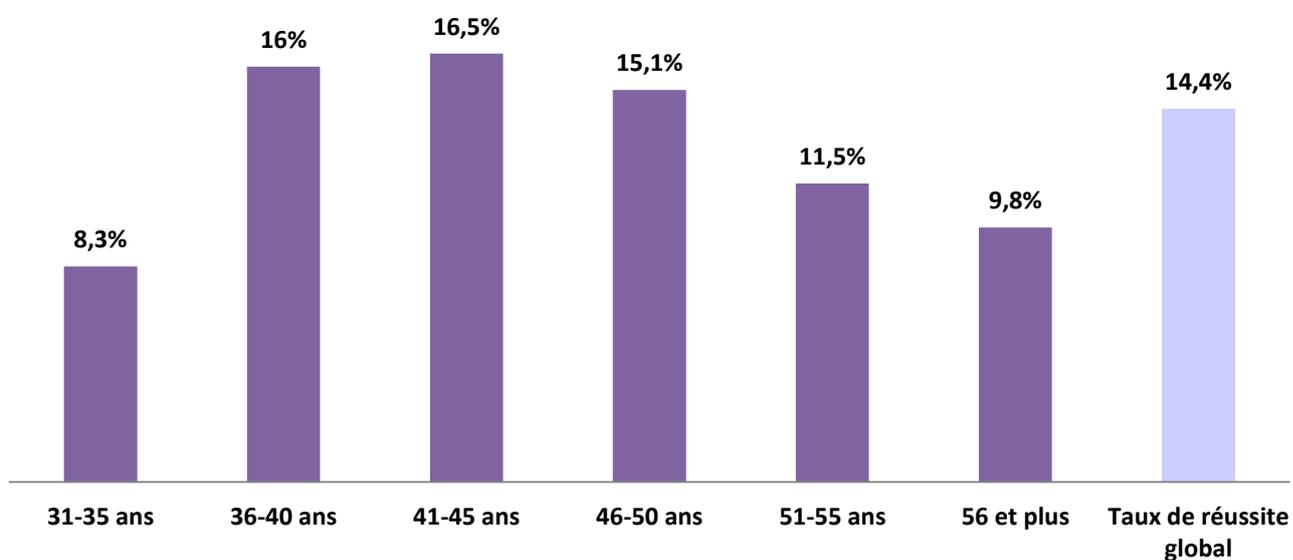
Répartition des candidats admis par tranches d'âge



Répartition (en %) des candidats admis par tranches d'âge et par spécialités :

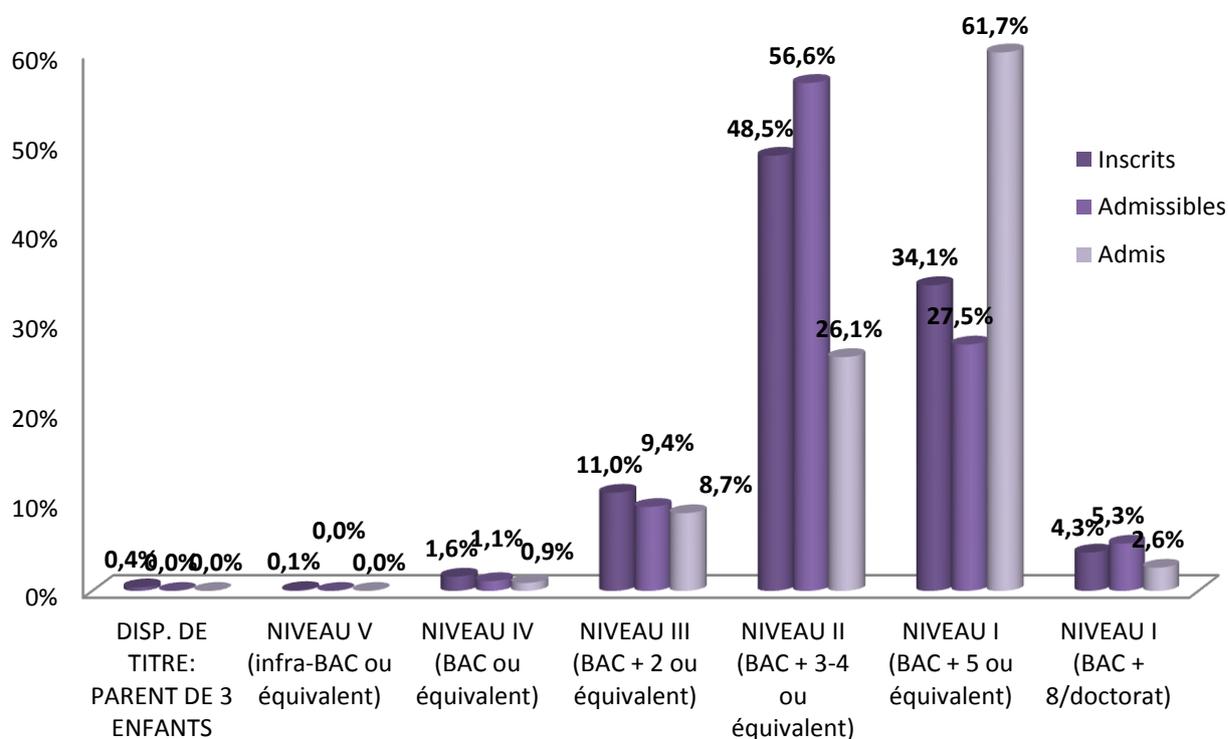
| | 31-35 ans | 36-40 ans | 41-45 ans | 46-50 ans | 51-55 ans | 56 ans et plus |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| Enseignement du premier degré | 0,9 | 7 | 20,9 | 21,7 | 11,3 | 3,5 |
| Information et orientation | 0,9 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 |
| EG- option mathématiques, sciences-physiques et chimiques | 0 | 1,6 | 0,9 | 0 | 0 | 0 |
| EG- option lettres LV dominante anglais | 0 | 0,9 | 1,6 | 0,9 | 0,9 | 0 |
| EG- option lettres HG dominante HG | 0 | 0 | 1,6 | 0 | 0 | 0 |
| EG- option lettres HG dominante lettres | 0 | 0 | 0,9 | 0 | 0,9 | 0 |
| ET- option STI dominante SI | 0 | 1,7 | 3,5 | 0,9 | 0,9 | 0,9 |
| ET- option STI dominante AA | 0 | 0,9 | 0 | 0 | 0,9 | 0 |
| ET- option SBSSA | 0 | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0 | 0 |
| ET- option économie et gestion | 0 | 1,7 | 2,6 | 0,9 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1,8 | 14,7 | 32,9 | 31,3 | 14,9 | 4,4 |

Taux de réussite par tranches d'âge



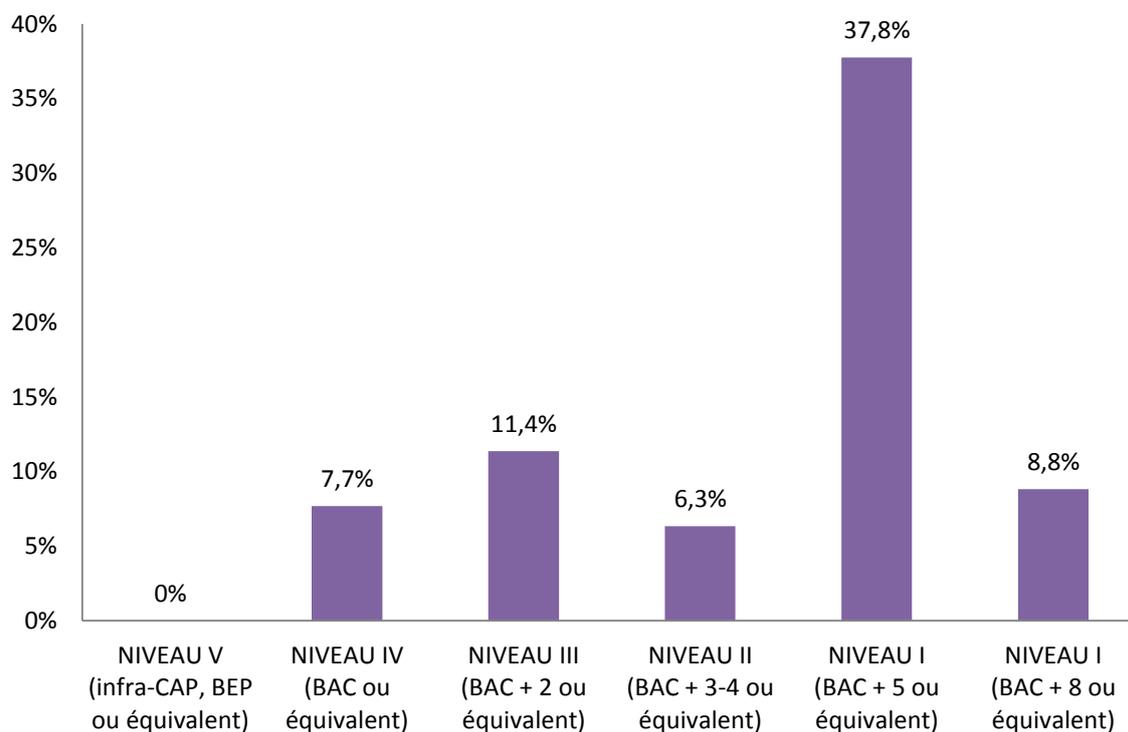
3-3 Niveau de diplôme des candidats

Répartition des candidats par niveau de diplôme

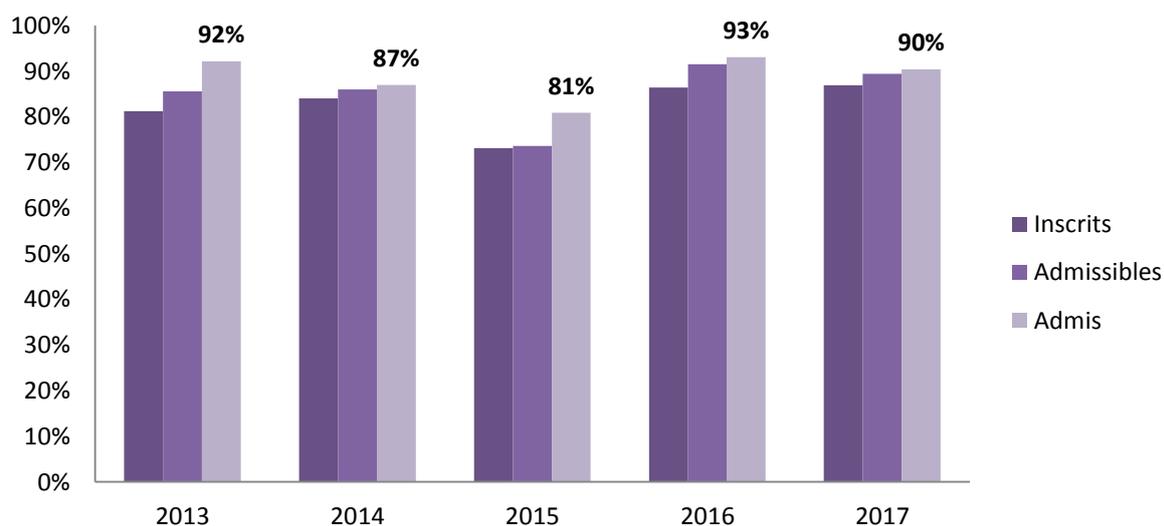


| Niveau de diplôme | Inscrits | % | Admissibles | % | Admis | % |
|---|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| Dispensé de titre ou diplôme (parents de 3 enfants) | 3 | 0,4 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Niveau V (infra-BAC ou équivalent) | 1 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Niveau IV (BAC ou équivalent) | 13 | 1,6 | 3 | 1,1 | 1 | 0,9 |
| Niveau III (BAC + 2 ou équivalent) | 88 | 11 | 25 | 9,4 | 10 | 8,7 |
| Niveau II (BAC + 3-4 ou équivalent) | 388 | 48,5 | 150 | 56,6 | 30 | 26,1 |
| Niveau I (BAC+5 et plus ou équivalent) | 307 | 38,4 | 87 | 32,8 | 74 | 64,3 |
| Dont BAC + 5 ou équivalent | 273 | 34,1 | 73 | 27,5 | 71 | 61,7 |
| Dont doctorat ou équivalent | 34 | 4,3 | 14 | 5,3 | 3 | 2,6 |
| TOTAL | 800 | 100 | 265 | 100 | 115 | 100 |

Taux de réussite par diplôme

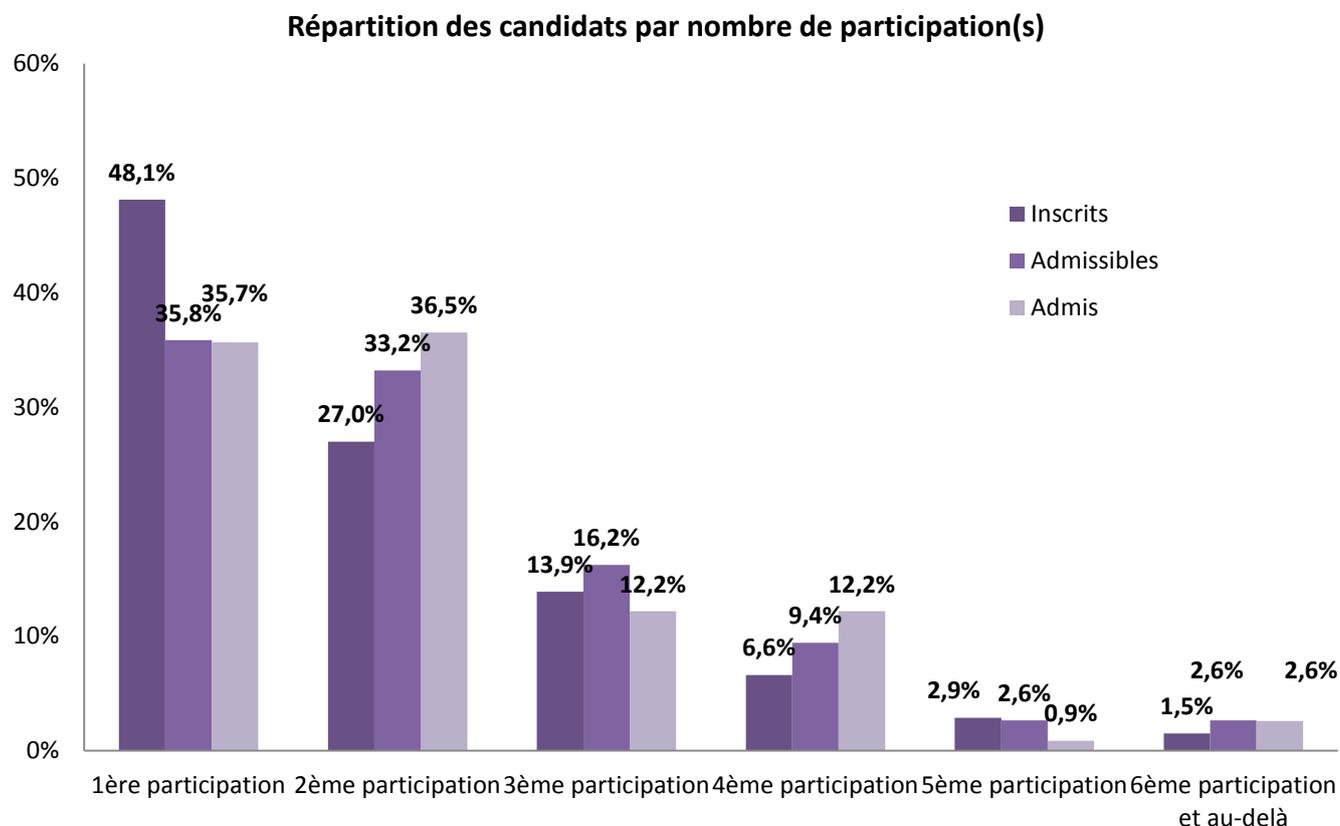


Représentation des diplômes égaux ou supérieurs à la licence (sessions 2013 à 2017)



Lors des cinq dernières sessions, plus de 4 lauréats sur 5 ont un diplôme égal ou supérieur à la licence (90% pour la session 2017).

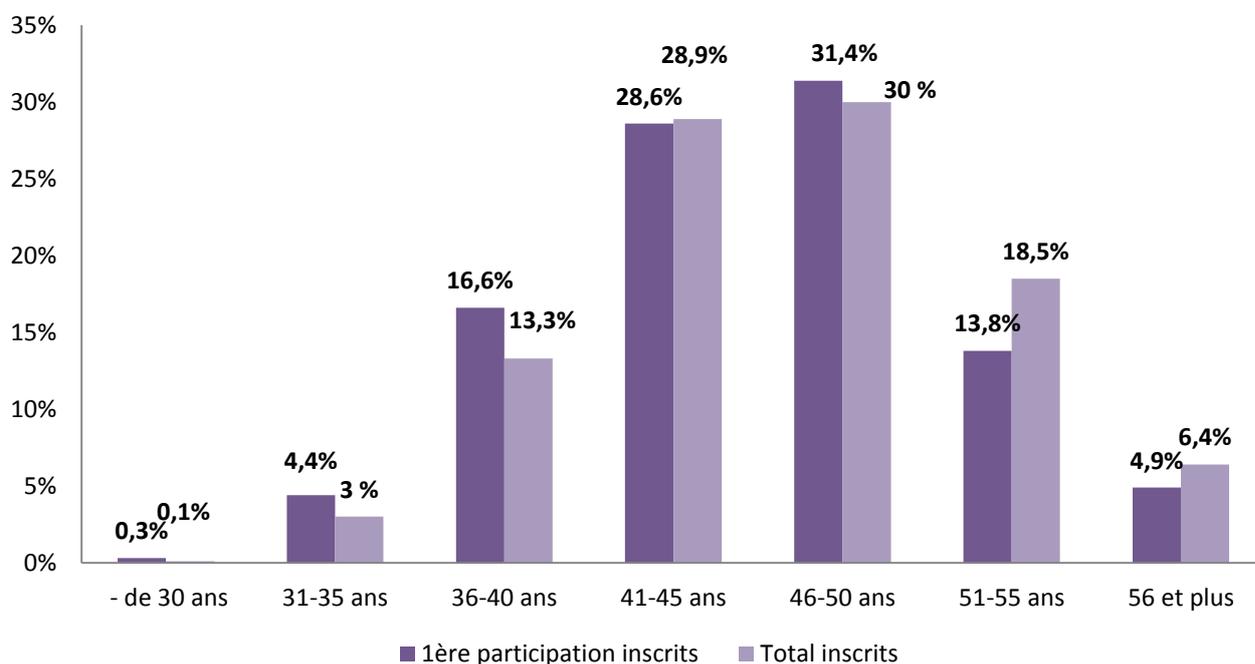
3-4 Le nombre de participation(s) des candidats



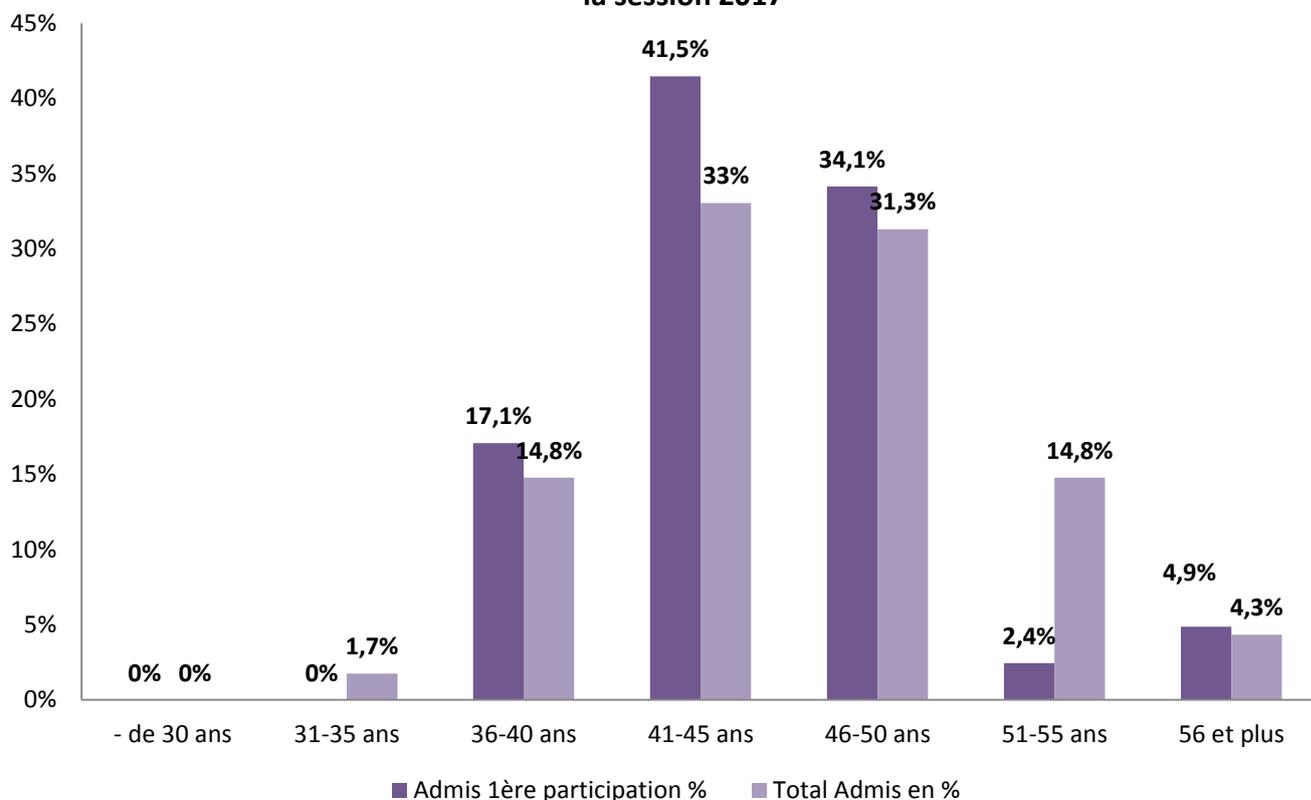
Lors de cette session 2017, on constate une augmentation des candidats admis dès leur première participation au concours (35,7 % contre 33,9 % en 2016). Le taux de réussite des candidats se présentant une seconde fois est également supérieur à celui de la session 2016 (36,5 % en 2017 contre 32,2 % en 2016).

| | Inscrits | % | Admissibles | % | Admis | % |
|--------------------------------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|
| 1ère participation | 385 | 48,1 | 95 | 35,8 | 41 | 35,7 |
| 2ème participation | 216 | 27 | 88 | 33,2 | 42 | 36,5 |
| 3ème participation | 111 | 13,9 | 43 | 16,2 | 14 | 12,2 |
| 4ème participation | 53 | 6,6 | 25 | 9,4 | 14 | 12,2 |
| 5ème participation | 23 | 2,9 | 7 | 2,6 | 1 | 0,9 |
| 6ème participation et au-delà | 12 | 1,5 | 7 | 2,6 | 3 | 2,6 |
| TOTAL | 800 | 100 | 265 | 100 | 115 | 100 |

Répartition par tranches d'âge des candidats inscrits pour la 1ère fois à la session 2017

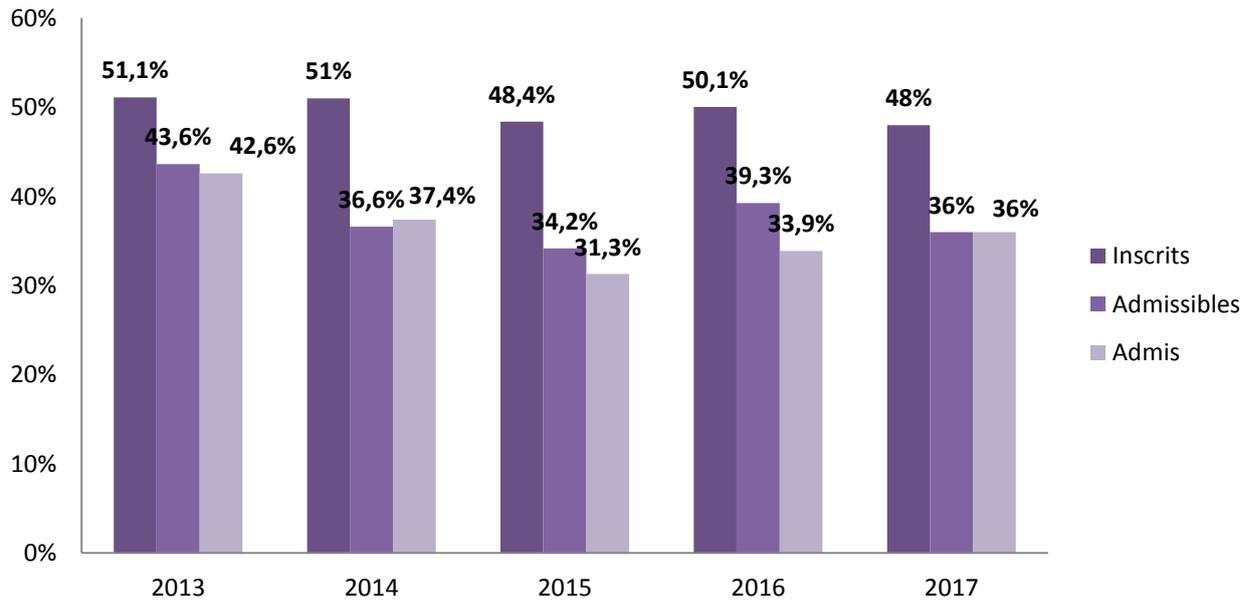


Répartition par tranches d'âge des candidats admis et inscrits pour la 1ère fois à la session 2017



La moyenne d'âge des candidats inscrits pour la 1ère fois au concours est de 44 ans.

**Répartition des candidats se présentant au concours pour la 1ère fois
(sessions 2013 à 2017)**



3-5 Corps et fonctions d'origine des candidats

| Corps | Inscrits | % | Admissibles | % | Admis | % |
|--|------------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Professeur des écoles | 416 | 52 | 153 | 57,7 | 72 | 62,6 |
| Directeur adjoint SEGPA | 8 | 1 | 3 | 1,1 | 2 | 1,7 |
| Directeur d'établissement spécialisé | 1 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0,0 |
| S/total Enseignement du premier degré | 425 | 53,1 | 156 | 58,9 | 74 | 64,3 |
| Adjoint d'enseignement | 2 | 0,3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Professeur certifié | 144 | 18 | 29 | 10,9 | 11 | 9,6 |
| PEPS | 3 | 0,4 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PLP | 171 | 21,4 | 65 | 24,5 | 23 | 20 |
| Professeur agrégé | 2 | 0,3 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| S/total Enseignement du second degré | 322 | 40,4 | 94 | 35,4 | 34 | 29,6 |
| Conseiller d'éducation | 6 | 0,8 | 2 | 0,8 | 0 | 0 |
| CPE | 7 | 0,9 | 2 | 0,8 | 1 | 0,9 |
| S/total personnels d'éducation | 13 | 1,7 | 4 | 1,6 | 1 | 0,9 |
| COP | 5 | 0,6 | 1 | 0,4 | 1 | 0,9 |
| Directeur du CIO | 22 | 2,8 | 7 | 2,6 | 5 | 4,3 |
| S/total personnels d'information et d'orientation | 27 | 3,4 | 8 | 3 | 6 | 5,2 |
| Personnel de direction de 1ère classe | 8 | 1 | 2 | 0,8 | 0 | 0 |
| Personnel de direction de 2ème classe | 5 | 0,6 | 1 | 0,4 | 0 | 0 |
| S/total personnels de direction | 13 | 1,6 | 3 | 1,2 | 0 | 0 |
| TOTAL | 800 | 100 | 265 | 100 | 115 | 100 |

La répartition des corps d'origine des lauréats est en cohérence avec le nombre de postes proposés par spécialités :

- 75 postes de la spécialité « Enseignement du 1^{er} degré » pour 74 lauréats issus du corps des professeurs des écoles et 1 issu du corps des professeurs certifiés ;
- 40 postes dans les spécialités du 2nd degré pour 34 lauréats issus des corps enseignants du 2nd degré et 6 lauréats issus du corps des personnels d'information et d'orientation.

À noter qu'aucun candidat issu du corps des personnels de direction n'a été déclaré admis.

3-6 Proportion des candidats faisant-fonction d'inspecteur de l'éducation nationale

| | Candidats faisant fonction* | Total des candidats | % |
|-------------|-----------------------------|---------------------|------|
| Inscrits | 149 | 800 | 18,6 |
| Admissibles | 89 | 265 | 33,6 |
| Admis | 53 | 115 | 46,1 |

** Ces données concernant les candidats ayant déclaré, lors de leur inscription au concours, être ou avoir été faisant-fonction ou chargé de mission.*

Malgré une légère baisse du nombre des inscrits définitifs, le nombre de candidats faisant-fonction d'IEN est en augmentation.

Cette tendance se constate globalement sur les cinq dernières sessions : 120 en 2013, 136 en 2014, 148 en 2015, 146 en 2016 et 149 en 2017.

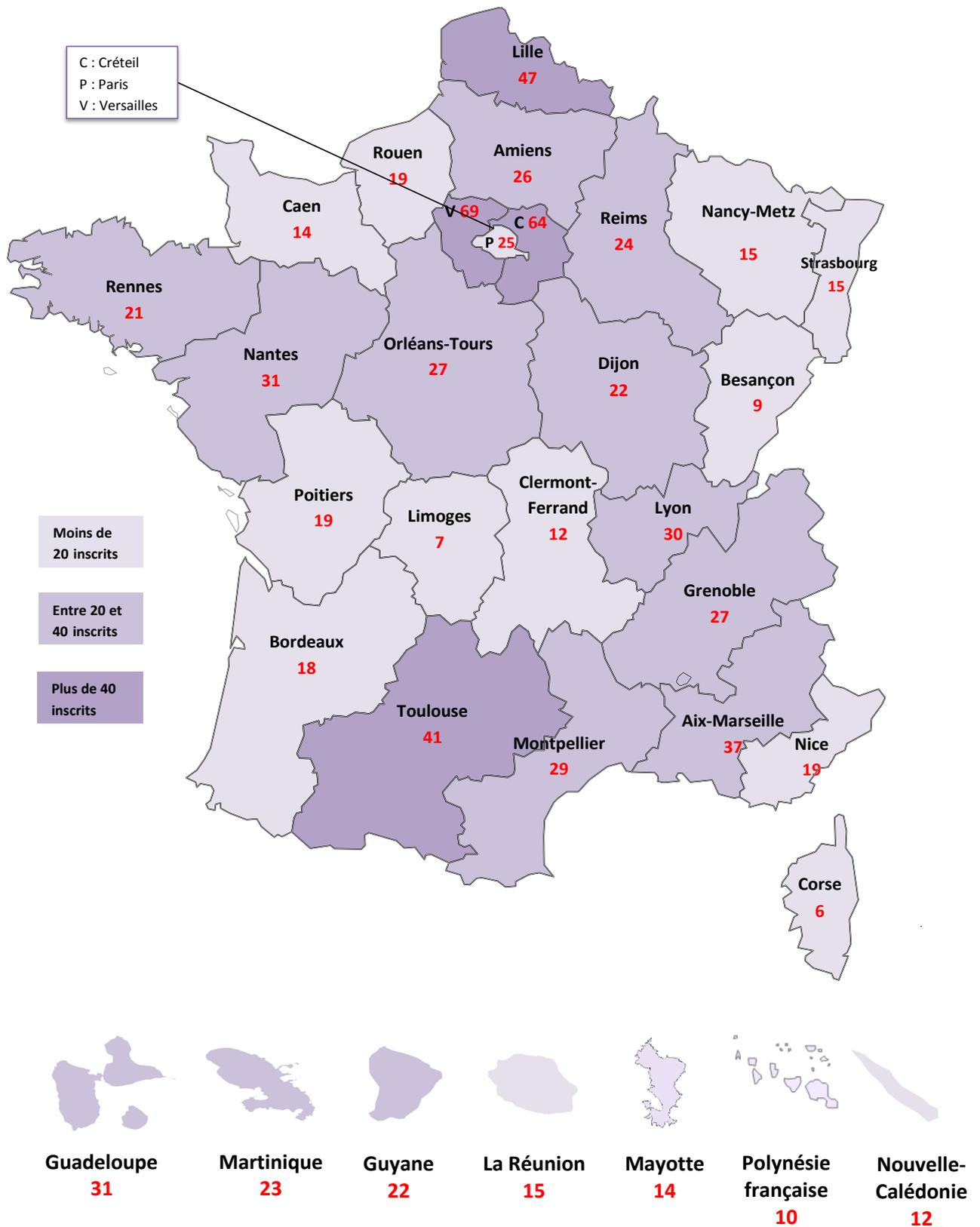
En ce qui concerne les lauréats, la progression des faisant fonction d'IEN constatée depuis 2013 se poursuit : 30 en 2013, 40 en 2014, 46 en 2015, 50 en 2016 et 53 en 2017.

En 2017, le taux de réussite des candidats faisant-fonction est de 31,3 % dans la spécialité enseignement du premier degré.

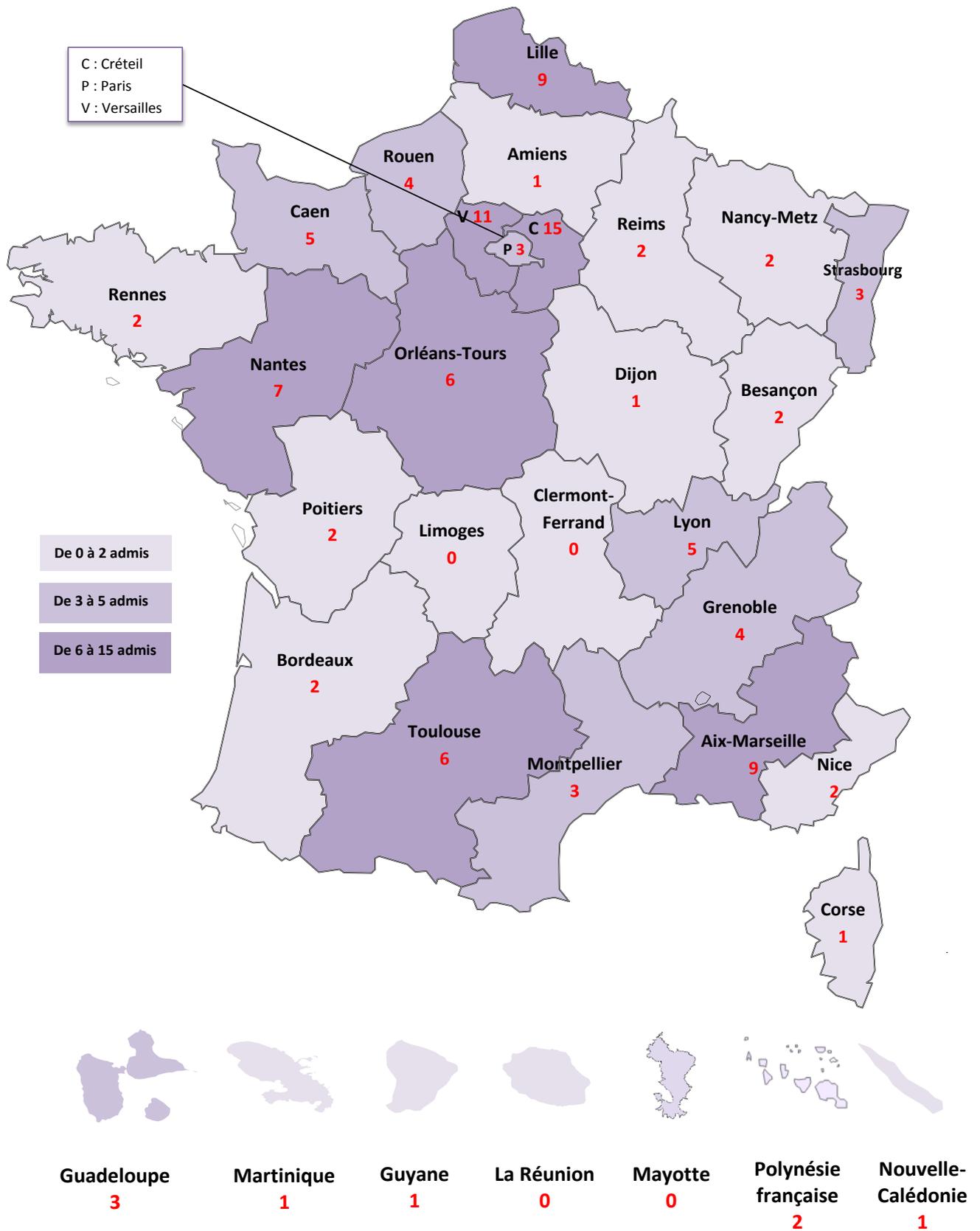
4- Les académies, vice-rectorats ou service de l'éducation nationale d'origine des candidats

| ACADEMIES | INSCRITS | % | ADMISSIBLES | % | ADMIS | % | TAUX DE REUSSITE |
|-----------------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------------|
| AIX-MARSEILLE | 37 | 4,6 | 15 | 5,7 | 9 | 7,8 | 24,3 |
| AMIENS | 26 | 3,3 | 4 | 1,5 | 1 | 0,9 | 3,8 |
| BESANCON | 9 | 1,1 | 3 | 1,1 | 2 | 1,7 | 22,2 |
| BORDEAUX | 18 | 2,3 | 5 | 1,9 | 2 | 1,7 | 11,1 |
| CAEN | 14 | 1,8 | 6 | 2,3 | 5 | 4,3 | 35,7 |
| CLERMONT-FERRAND | 12 | 1,5 | 2 | 0,8 | 0 | 0 | 0 |
| CORSE | 6 | 0,8 | 1 | 0,4 | 1 | 0,9 | 16,7 |
| CRETEIL | 64 | 8 | 28 | 10,6 | 15 | 13 | 23,4 |
| DIJON | 22 | 2,8 | 4 | 1,5 | 1 | 0,9 | 4,5 |
| GRENOBLE | 27 | 3,4 | 12 | 4,5 | 4 | 3,5 | 14,8 |
| GUADELOUPE | 31 | 3,9 | 8 | 3,0 | 3 | 2,6 | 9,7 |
| GUYANE | 22 | 2,8 | 6 | 2,3 | 1 | 0,9 | 4,5 |
| LA REUNION | 15 | 1,9 | 3 | 1,1 | 0 | 0 | 0 |
| LILLE | 47 | 5,9 | 23 | 8,7 | 9 | 7,8 | 19,1 |
| LIMOGES | 7 | 0,9 | 1 | 0,4 | 0 | 0 | 0 |
| LYON | 30 | 3,8 | 10 | 3,8 | 5 | 4,3 | 16,7 |
| MARTINIQUE | 23 | 2,9 | 3 | 1,1 | 1 | 0,9 | 4,3 |
| MAYOTTE | 14 | 1,8 | 2 | 0,8 | 0 | 0 | 0 |
| MONTPELLIER | 29 | 3,6 | 13 | 4,9 | 3 | 2,6 | 10,3 |
| NANCY-METZ | 15 | 1,9 | 4 | 1,5 | 2 | 1,7 | 13,3 |
| NANTES | 31 | 3,9 | 12 | 4,5 | 7 | 6,1 | 22,6 |
| NICE | 19 | 2,4 | 7 | 2,6 | 2 | 1,7 | 10,5 |
| NOUVELLE CALEDONIE | 12 | 1,5 | 3 | 1,1 | 1 | 0,9 | 8,3 |
| ORLEANS-TOURS | 27 | 3,4 | 9 | 3,4 | 6 | 5,2 | 22,2 |
| PARIS | 25 | 3,1 | 10 | 3,8 | 3 | 2,6 | 12,0 |
| POITIERS | 19 | 2,4 | 7 | 2,6 | 2 | 1,7 | 10,5 |
| POLYNESIE FRANCAISE | 10 | 1,3 | 2 | 0,8 | 2 | 1,7 | 20 |
| REIMS | 24 | 3,0 | 7 | 2,6 | 2 | 1,7 | 8,3 |
| RENNES | 21 | 2,6 | 7 | 2,6 | 2 | 1,7 | 9,5 |
| ROUEN | 19 | 2,4 | 7 | 2,6 | 4 | 3,5 | 21,1 |
| ST-PIERRE-ET-MIQUELON | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| STRASBOURG | 15 | 1,9 | 6 | 2,3 | 3 | 2,6 | 20 |
| TOULOUSE | 41 | 5,1 | 12 | 4,5 | 6 | 5,2 | 14,6 |
| VERSAILLES | 69 | 8,6 | 23 | 8,7 | 11 | 9,6 | 15,9 |
| WALLIS-ET-FUTUNA | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total général | 800 | 100 | 265 | 100 | 115 | 100 | 14,4 |

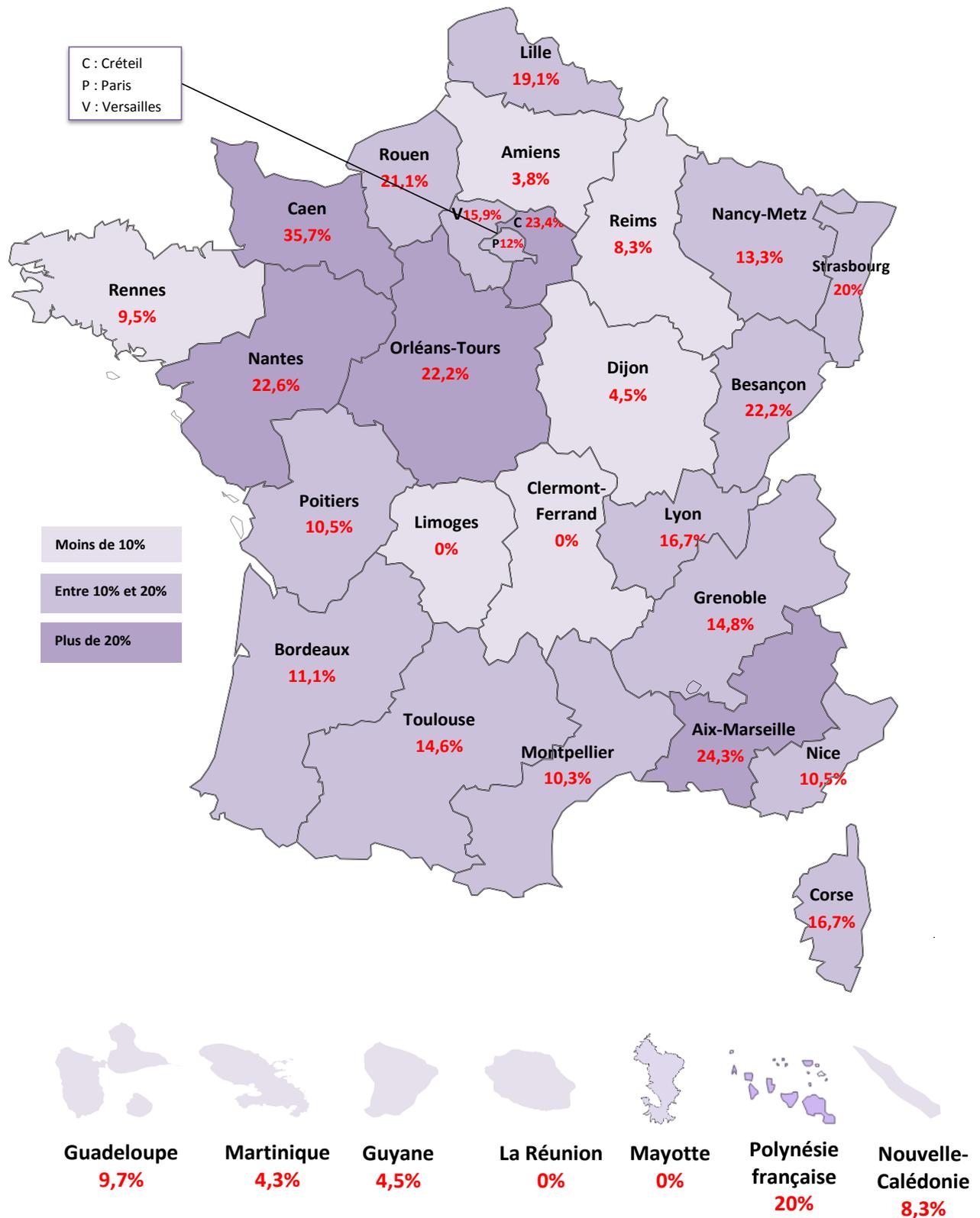
Répartition des candidats inscrits en 2017 par académie ou vice-rectorat



Répartition des candidats admis en 2017 par académie ou vice-rectorat



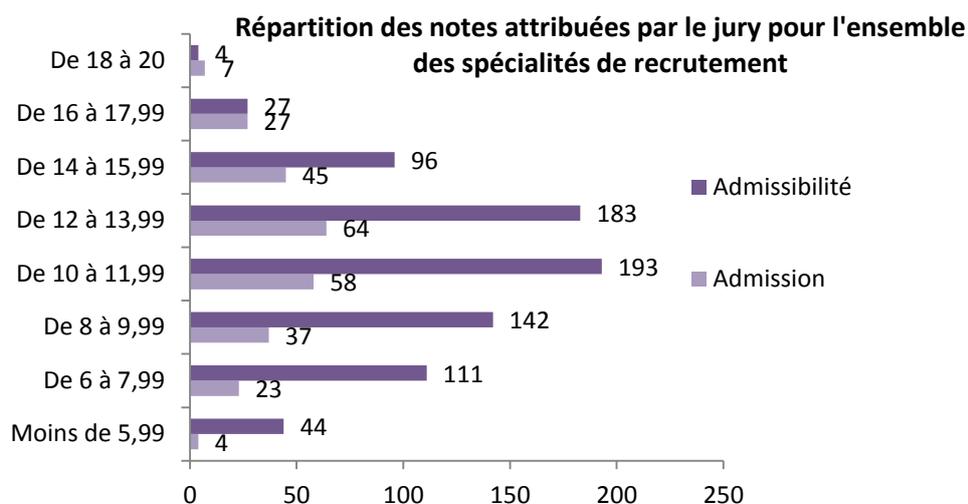
Taux de réussite par académie ou vice-rectorat en 2017



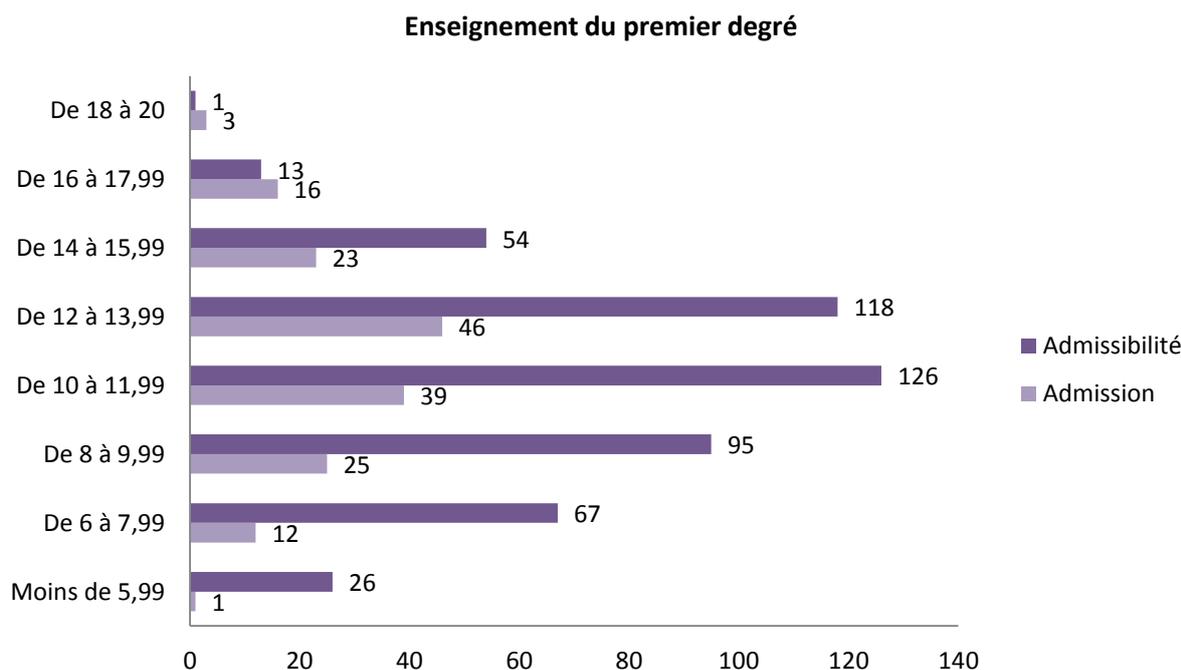
5- Étude sur la répartition des notes

| | Épreuve d'admissibilité | | | | Épreuve d'admission | | | |
|---|-------------------------|--------------------|---------|---------|---------------------|--------------------|---------|---------|
| | Note la plus basse | Note la plus haute | Moyenne | Médiane | Note la plus basse | Note la plus haute | Moyenne | Médiane |
| Enseignement du premier degré | 1,4 | 18,5 | 10,71 | 10,85 | 6 | 18,5 | 12,13 | 12,3 |
| Information et orientation | 3,5 | 18 | 10,3 | 10 | 7 | 20 | 12,14 | 11,5 |
| Enseignement technique, option économie et gestion | 2 | 16 | 10,62 | 11,25 | 8 | 16 | 11,98 | 11,75 |
| Enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante arts appliqués | 5,5 | 19 | 11,7 | 12 | 13 | 17 | 15 | 15 |
| Enseignement technique, option sciences et techniques industrielles, dominante sciences industrielles | 4 | 19 | 11,89 | 12 | 7 | 19 | 12,51 | 12,25 |
| Enseignement technique, option sciences et techniques biologiques et sciences sociales appliquées | 4 | 15,5 | 9,39 | 8 | 8 | 16 | 11,66 | 11 |
| Enseignement général, option lettres langues-vivantes, dominante anglais | 6 | 13 | 10 | 10 | 7 | 15 | 9,91 | 9,5 |
| Enseignement général, option lettres-histoire-géographie, dominante histoire-géographie | 6 | 14 | 9,66 | 9,5 | 10,6 | 14,33 | 12,98 | 13 |
| Enseignement général, option lettres-histoire-géographie, dominante lettres | 3 | 16 | 7,55 | 6 | 11 | 15 | 13 | 13 |
| Enseignement général, option mathématiques, sciences physiques et chimiques | 4 | 16 | 10,55 | 10 | 11 | 17 | 14,43 | 14 |

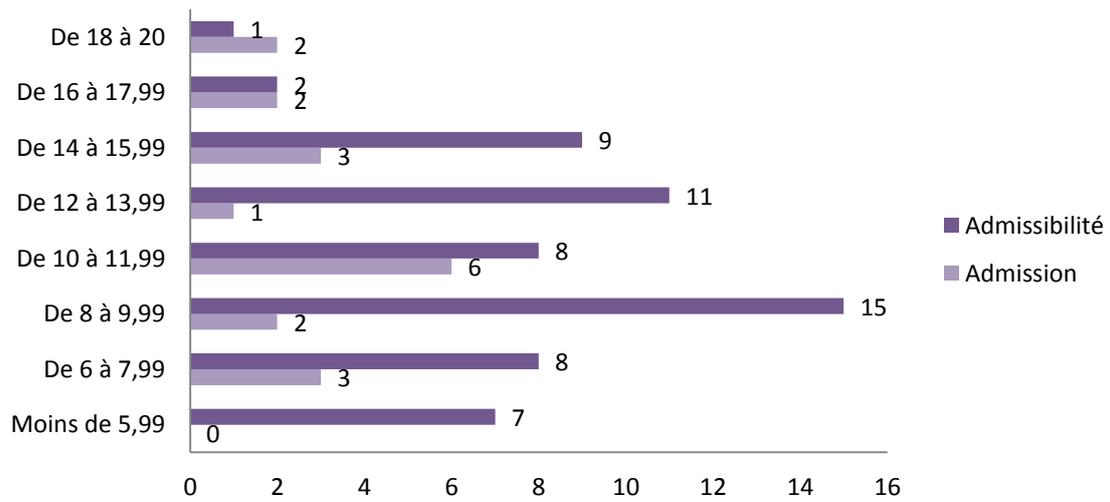
Répartition des notes attribuées par le jury pour l'ensemble des spécialités de recrutement :



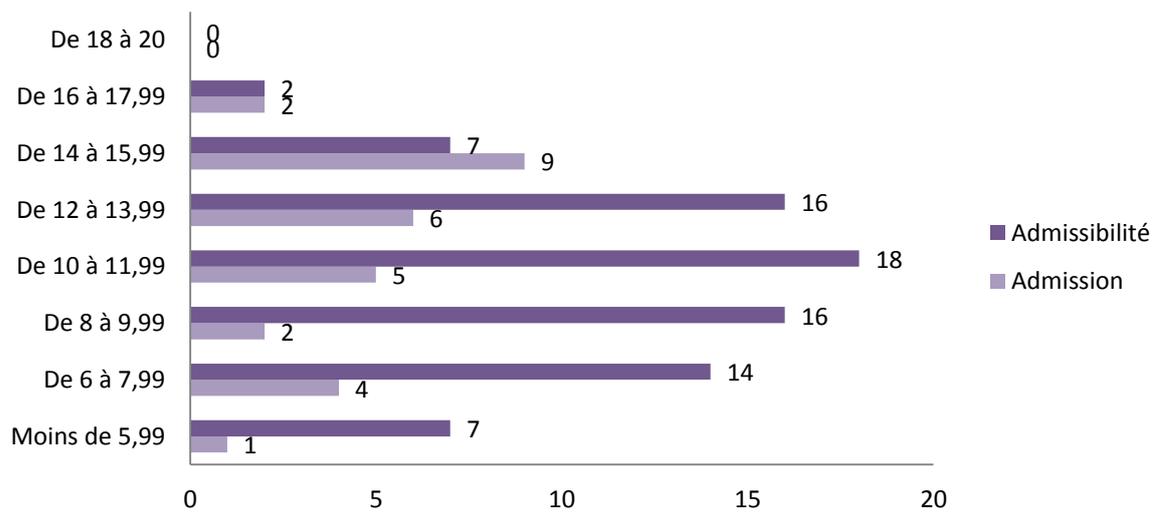
Répartition des notes pour chacune des spécialités de recrutement (enseignement du 1^{er} degré, information et orientation, enseignement général et enseignement technique)



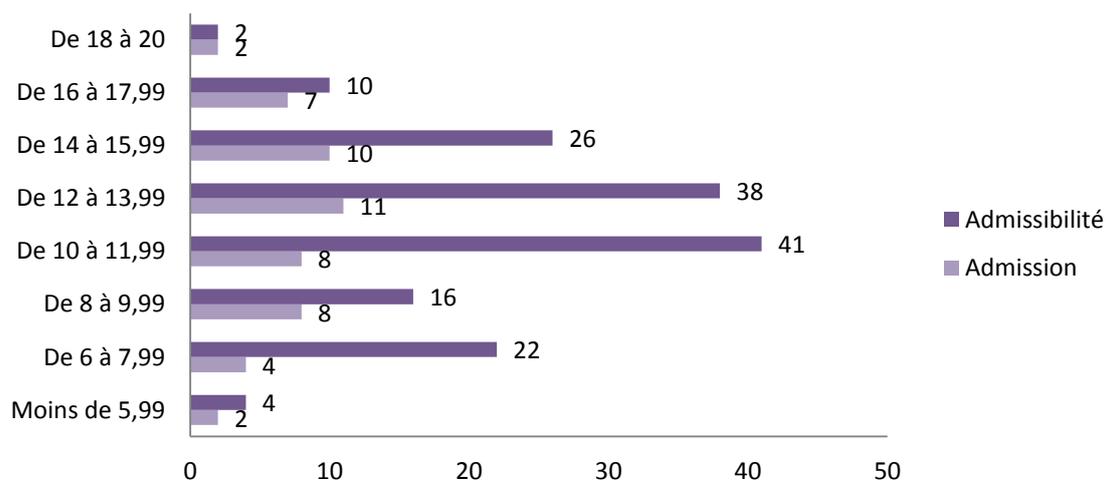
Information et orientation



Enseignement général



Enseignement technique



| Spécialités | Barre d'admissibilité | Barre d'admission |
|---|-----------------------|-------------------|
| Enseignement du 1er degré | 12,30 | 12,96 |
| IO | 12,70 | 13,5 |
| LETTRES | 13,00 | 13,66 |
| HG | 12,00 | 14 |
| ANGLAIS | 10,00 | 10,5 |
| STI-SI | 13,50 | 14,5 |
| STI-AA | 14,00 | 17 |
| MATHS, SC-PHYSIQUES ET CHIMIQUES | 13,00 | 14,67 |
| SBSSA | 12,50 | 12,16 |
| ECO-GESTION | 13,00 | 13,66 |

Annexe : liste nominative du jury

Président :

M. Yves CRISTOFARI Inspecteur général de l'éducation nationale

Vice-président :

M. Norbert PERROT Inspecteur général de l'éducation nationale

Membres :

| | | |
|---------------|---------------|---|
| Mme Sophie | ANXIONNAZ | Inspectrice de l'éducation nationale |
| M. Frédéric | BAILLEUL | Personnalité extérieure |
| M. Olivier | BARBARANT | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. Christophe | BERNARD | Inspecteur de l'éducation nationale |
| M. Philippe | BERTON | Inspecteur de l'éducation nationale |
| M. Jean | BOREL | Inspecteur de l'éducation nationale |
| Mme Viviane | BOUYASSE | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| M. Laurent | BRISSET | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| Mme Suzanne | BULTHEEL | Inspectrice de l'éducation nationale |
| Mme Sabine | CAROTTI | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| M. Dominique | CATOIR | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. Jean-Luc | CHABANNE | Personnalité extérieure |
| M. Hervé | CHRETIEN | Personnalité extérieure |
| M. Thierry | COMBEL | Personnalité extérieure |
| M. Philippe | COURBOIS | Inspecteur de l'éducation nationale |
| Mme Céline | CROCENZO | Inspectrice de l'éducation nationale |
| Mme Sophia | CZERNIC | Inspectrice de l'éducation nationale |
| M. Christophe | DE LAVENNE | Personnalité extérieure |
| Mme Isabelle | DESLANDRES | Inspectrice de l'éducation nationale |
| Mme Christine | DUBUIS | Personnalité extérieure |
| Mme Claire | EDERY-GUIRADO | Personnalité extérieure |
| M. Éric | FAVEY | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| Mme Christine | FERRARI | Inspectrice de l'éducation nationale |
| Mme Christine | GAUBERT-MACON | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| M. Philip | GIBON | Personnalité extérieure |
| M. Olivier | GOUDAL | Personnalité extérieure |
| M. Alain | GRIFFOUL | Inspecteur de l'éducation nationale |
| M. Jérôme | GRONDEUX | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. Patrice | GROS | DASEN/DAASEN |
| M. David | HELARD | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. Ollivier | HUNAUT | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. Charles | JACQUELIN | Inspecteur de l'éducation nationale |
| M. Pascal | JARDIN | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. Pascal | JAVERZAC | Inspecteur de l'éducation nationale |
| Mme Michèle | JEANNE-ROSE | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| Mme Virginie | LANLO | Personnalité extérieure |
| Mme Rafeale | LARTIGOU | Inspectrice de l'éducation nationale |

| | | | |
|-----|--------------|---------------|--|
| Mme | Françoise | LE BROZEC | Inspectrice de l'éducation nationale |
| Mme | Marie-Hélène | LELOUP | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| M. | Christian | LOARER | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| Mme | Laurence | LOEFFEL | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| Mme | Marie | MEGARD | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| M. | Olivier | MILLANGUE | DASEN/DAASEN |
| M. | Francis | MINET | Personnalité extérieure |
| M. | Christian | MORZEWSKI | Professeur des universités |
| Mme | Guylène | MOUQUET | DASEN/DAASEN |
| M. | Julien | NIZRI | Personnalité extérieure |
| M. | Romuald | NORMAND | Professeur des universités |
| M. | Dominique | OBERT | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| Mme | Véronique | PAROUTY | Inspectrice de l'éducation nationale |
| M. | Gilles | PETREAULT | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. | Bertrand | RICHET | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| Mme | Anne | RINNERT | Maître de conférences |
| Mme | Fabienne | SCHLUND | Inspectrice de l'éducation nationale |
| M. | Jean-Michel | SCHMITT | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| Mme | Farida | SEFSAF | Personnalité extérieure |
| Mme | Catherine | SERVEAU | Inspectrice de l'éducation nationale |
| M. | Rémy | SUEUR | Personnalité extérieure |
| Mme | Christine | SZYMANKIEWICZ | Inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche |
| Mme | Françoise | THIBAudeau | Inspectrice de l'éducation nationale |
| Mme | Annie | TOBATY | Inspectrice générale de l'éducation nationale |
| M. | Vincent | TROGER | Maître de conférences |
| M. | Samuel | VIOLLIN | Inspecteur général de l'éducation nationale |
| M. | Didier | WALLON | Inspecteur de l'éducation nationale |